



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 28 FÉVRIER 2016

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE COUPLE ET LA FAMILLE -
NON À LA PÉNALISATION DU MARIAGE»

50.8% NON

INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE RENVOI EFFECTIF DES ÉTRANGERS CRIMINELS
(INITIATIVE DE MISE EN OEUVRE)»

58.9% NON

INITIATIVE POPULAIRE «PAS DE SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES»

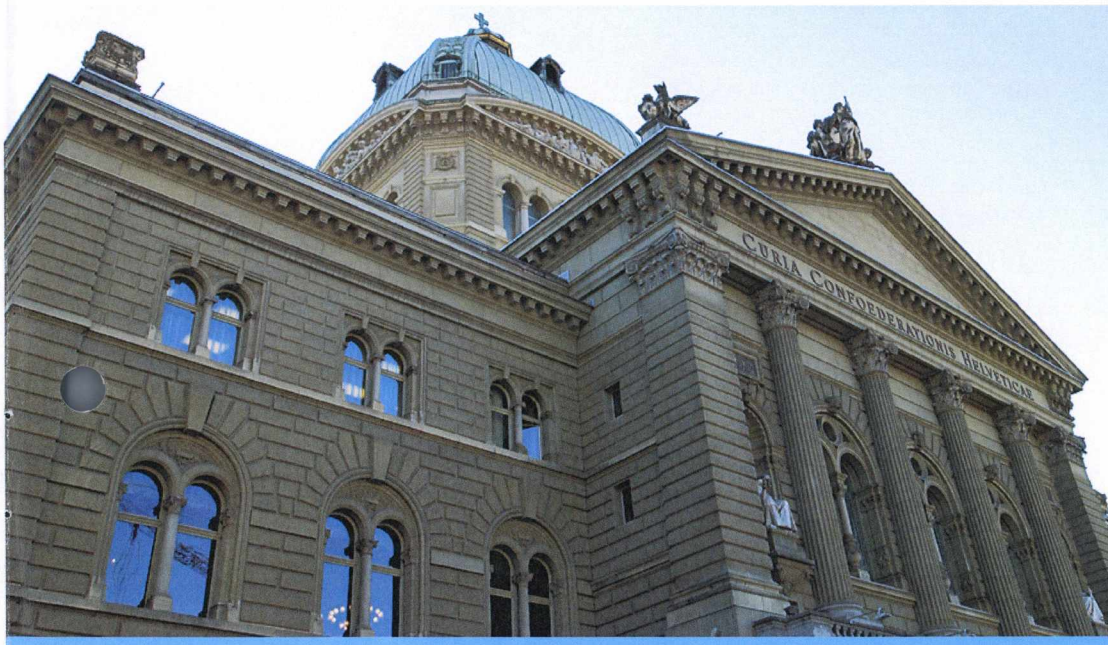
59.9% NON

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LE TRANSIT ROUTIER DANS
LA RÉGION ALPINE (LTRA) (RÉFECTION DU TUNNEL ROUTIER DU GOTHARD)

57.0% OUI

PARTICIPATION

63.1%



PASCAL SCIARINI, ALEXANDRA FEDDERSEN, SIMON LANZ

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe Département des sciences politiques et relations internationales de l'Université de Genève.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: Prof. Dr. Pascal Sciarini
Analyses/commentaires: Alexandra Feddersen, Simon Lanz

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Mousson
Secrétariat: Noah Herzog
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Salvatore Petrone
Support CATI: Pina Zimmermann
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Piero Carlucci, Régine Finck

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2016) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Pascal Sciarini, Alexandra Feddersen, Simon Lanz (2016): analyse de la votation fédérale du 28 février 2016, gfs.bern et Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève.

D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 28 FÉVRIER 2016	4
1. IMPORTANCE ACCORDEE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	13
1.1 Importance accordée à l'objet	13
1.2 Participation	14
1.3 Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix	17
2. INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE COUPLE ET LA FAMILLE – NON À LA PÉNALISATION DU MARIAGE»	19
2.1 Situation initiale	19
2.2 Profil du vote	20
2.3 Perception de l'objet	23
2.4 Motifs du choix	23
2.5 Arguments «pour» et «contre»	25
3. INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE RENVOI EFFECTIF DES ÉTRANGERS CRIMINELS (INITIATIVE DE MISE EN ŒUVRE)»	28
3.1 Situation initiale	28
3.2 Profil du vote	29
3.3 Perception de l'objet	34
3.4 Motifs du choix	35
3.5 Arguments «pour» et «contre»	37
4. INITIATIVE POPULAIRE «PAS DE SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES»	40
4.1 Situation initiale	40
4.2 Profil du vote	40
4.3 Perception de l'objet	42
4.4 Motifs du choix	43
4.5 Arguments «pour» et «contre»	44
5. MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LE TRANSIT ROUTIER DANS LA RÉGION ALPINE (RÉFECTION DU TUNNEL ROUTIER DU GOTHARD)	47
5.1 Situation initiale	47
5.2 Profil du vote	48
5.3 Perception de l'objet	51
5.4 Motifs du choix	52
5.5 Arguments «pour» et «contre»	53
6. COMPLÉMENT: MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE ET POURSUITE DES ACCORDS BILATÉRAUX	56
7. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	60

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 28 FÉVRIER 2016

Le 28 février 2016, trois initiatives populaires et une loi fédérale ont été soumises au vote du peuple suisse et des cantons: l'initiative «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», l'initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)», l'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires», ainsi que la modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (Réfection du tunnel routier du Gothard). Les trois initiatives ont été refusées, mais dans des proportions variables. L'initiative sur l'imposition des couples mariés a échoué de peu: elle a été acceptée par une forte majorité de cantons (16.5 contre 6.5) mais a été rejetée par une majorité de votants (50.8% de Non). L'initiative de mise en œuvre et l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires ont été plus nettement repoussées: la première par 58.9% des votants et 18.5 cantons et la seconde par 59.9% des votants et 21.5 cantons. Enfin, la construction d'un second tunnel routier au Gothard a été acceptée par une majorité confortable de votants (57%). Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont ainsi obtenu gain de cause sur tous les objets soumis au vote le 28 février.

Le taux de participation a atteint 63%, soit le taux le plus élevé depuis la votation sur l'Espace économique européen de 1992. A en juger par les réponses à la question concernant l'importance des objets soumis au vote, cette forte mobilisation est avant tout due à l'initiative de mise en œuvre et à la loi sur la construction d'un second tunnel au Gothard. Des quatre objets soumis au vote, l'initiative UDC a été perçue comme la plus importante par les personnes interrogées dans l'enquête VOX – presque aussi importante que l'initiative contre l'immigration de masse de février 2014; la construction d'un deuxième tunnel routier au Gothard a également été perçue comme très importante, «pour soi-même» et, plus encore, «pour le pays».

Comme de coutume, la participation au scrutin du 28 février a été fortement influencée par l'intérêt pour la politique. Le taux de participation augmente encore plus que d'habitude avec le niveau de formation: il est presque deux fois plus élevé parmi les personnes avec un niveau de formation supérieur, que parmi les personnes avec un niveau élémentaire (école obligatoire) ou ayant fréquenté un apprentissage. Les différences de participation en fonction de l'âge sont par contre plus faibles que d'ordinaire, en raison de la mobilisation inhabituelle des jeunes (50% de participation parmi les personnes de 18 à 29 ans). Parmi les sympathisants des partis, la participation a été particulièrement élevée parmi les électeurs de gauche (PS et Verts) et du PDC.

Pour trois des quatre objets soumis au vote (initiative sur l'imposition des couples mariés, initiative de mise en œuvre et second tunnel au Gothard), une forte majorité de votants indiquent que leur décision a été «plutôt facile à prendre». L'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires a posé nettement plus de difficultés. Ceci se manifeste également au travers

du moment auquel les votants disent avoir fait leur choix, qui est plus tardif pour ce dernier objet. Pour l'initiative de mise en œuvre et la loi sur le transit routier, le moment estimé du choix est relativement précoce.

Initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»

L'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage» a bénéficié d'un fort soutien parmi les sympathisants du PDC et de l'UDC, ainsi que parmi les personnes sans préférence partisane, alors que les sympathisants des autres partis l'ont rejetée. Le rejet a été particulièrement élevé parmi les votants de gauche. L'initiative a en outre été davantage soutenue par les défenseurs des valeurs traditionnelles. Le vote sur l'imposition des couples mariés a également été influencé par les caractéristiques socio-démographiques des votants. L'initiative a été davantage acceptée par les votants mariés et par les citoyens vivant dans des ménages à plus d'un revenu. Les personnes de confession catholique, ainsi que les votants ayant une pratique religieuse élevée, ont plus fortement soutenu le projet.

La volonté de supprimer les inégalités de traitement entre couples mariés et non mariés est le motif évoqué le plus fréquemment par les personnes qui ont soutenu l'initiative. Un second groupe de partisans de l'initiative met plus précisément en avant la nécessité d'abolir l'inégalité en matière fiscale. Les motivations spontanées de refus de l'initiative sont plus variées. Elles invoquent d'abord la définition trop étroite du mariage, ensuite la volonté de maintenir le régime fiscal actuel, ou encore le fait que l'inégalité soulevée par l'initiative n'en est pas une, puisque les couples mariés profitent d'autres avantages que les concubins n'ont pas.

Même si l'initiative sur l'imposition des couples mariés a été refusée, les trois principaux arguments mis en avant par le comité d'initiative sont soutenus par une majorité des votants. En particulier, l'argument selon lequel «il est injuste que les couples mariés soient pénalisés par rapport aux couples non mariés en matière d'impôts et d'assurances sociales», qui était au cœur de l'initiative, est fortement soutenu tant par les votants qui ont accepté l'initiative, que par ceux qui l'ont refusée. Ce résultat suggère qu'il existe un assez large consensus au sein de la population suisse pour remédier à cette inégalité.

Les arguments contre l'initiative sur l'imposition des couples mariés ont un peu moins convaincu. Le principal argument des opposants, selon lequel la définition étroite du mariage proposée par l'initiative discrimine les couples de même sexe, est celui qui a été le mieux reçu. Il est plébiscité par les personnes qui ont rejeté l'initiative et il est aussi soutenu par près de la moitié des personnes qui l'ont acceptée. Ce résultat, conjugué à celui relatif aux motifs de rejet, donne à penser que sans la controverse suscitée par la définition étroite du mariage, un certain nombre d'opposants auraient voté Oui à l'initiative PDC, qui aurait ainsi été acceptée.

Initiative populaire «Pour le renvoi effectif des criminels étrangers»

La décision de vote sur l'initiative de mise en œuvre a été très fortement influencée par les facteurs politiques. Les sympathisants des partis ont fidèlement suivi le mot d'ordre de leur parti préféré, si bien que la votation a été l'occasion d'un conflit très marqué entre le centre-gauche et la droite conservatrice. Les sympathisants de l'UDC ont presque tous accepté l'initiative de mise en œuvre, tandis que les sympathisants du PS et des Verts l'ont presque tous rejetée. En novembre 2010, une proportion relativement élevée des sympathisants du PDC et, plus encore, du PLR, s'étaient laissés séduire par l'initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels. Ils se sont cette fois-ci rangés sans ambiguïté du côté des opposants. Il en va de même des votants sans préférence partisane, qui avaient majoritairement soutenu l'initiative sur le renvoi en 2010 et qui ont nettement rejeté l'initiative de mise en œuvre.

La votation sur l'initiative de mise en œuvre a aussi été marquée par un conflit de valeurs sur la dimension «ouverture-traditions». Les personnes qui privilégient la fermeture de la Suisse vis-à-vis de l'extérieur, celles qui soutiennent la défense des traditions, et celles qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers, ont plébiscité l'initiative. A l'inverse, l'initiative a été massivement rejetée par les personnes qui souhaitent une Suisse davantage ouverte sur le monde, moderne, et où les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses.

La décision de vote sur l'initiative de mise en œuvre ne varie ni selon le sexe ni selon l'âge. Autrement dit, si les jeunes se sont fortement mobilisés le 28 février, ils n'ont pas contribué plus que les autres classes d'âge au rejet de l'initiative. En revanche, comme en novembre 2010, le comportement de vote sur l'initiative de mise en œuvre varie très fortement en fonction du niveau de formation: plus le niveau de formation augmente et plus le taux de soutien à l'initiative diminue; l'initiative de mise en œuvre a obtenu une majorité de soutien parmi les personnes disposant d'une formation élémentaire (école obligatoire) ou d'un certificat d'apprentissage, alors que seulement un quart des personnes ayant fréquenté une HES, une université ou une école polytechnique l'ont acceptée. Ce résultat, conjugué à la mobilisation particulièrement élevée des personnes les mieux formées mentionnée précédemment, a contribué au rejet plus net qu'attendu de l'initiative de mise en œuvre. Enfin, le soutien à l'initiative diffère aussi fortement en fonction du secteur d'emploi: l'initiative a été assez massivement rejetée par les personnes travaillant dans le secteur public, mais elle a obtenu presque 50% de soutien parmi les personnes travaillant dans le secteur privé.

Les personnes qui ont voté Oui à l'initiative de mise en œuvre l'ont prioritairement fait par volonté de renvoyer de manière conséquente les étrangers criminels. Une deuxième raison de soutien à l'initiative est le souci de maintenir «l'ordre et la sécurité» et le sentiment qu'«il y a trop d'étrangers criminels» en Suisse. Les motivations plus directement liées à la mise en œuvre de la première initiative sur le renvoi («volonté de mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi», sentiment que «le parlement n'est pas allé assez loin» ou que «la volonté du peuple n'a pas été respectée») viennent en troisième position. Parmi les opposants à l'initiative de mise en œuvre, les deux principales raisons évoquées pour justifier le refus sont d'une part le caractère trop extrême et disproportionné de l'initiative, et d'autre part des motivations de

nature juridique (sentiment que l'initiative «viole l'Etat de droit», «ne respecte pas la séparation des pouvoirs», «court-circuite le parlement et les juges» ou «contredit les conventions des droits de l'Homme»). En troisième lieu, les opposants font valoir que l'initiative menace aussi les étrangers bien intégrés et les secondos.

Aucun des trois arguments mis en avant durant la campagne par les partisans de l'initiative de mise en œuvre ne bénéficie d'un soutien majoritaire parmi les votants. L'argument selon lequel «la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi telle qu'elle a été décidée par le parlement ne respecte pas la volonté du peuple» est celui qui a le moins convaincu. Les deux autres arguments en faveur de l'initiative («la volonté du peuple suisse est plus importante que le droit international», «seul le renvoi systématique des étrangers criminels augmentera la sécurité en Suisse») bénéficient d'un soutien un peu plus élevé, mais polarisent fortement les votants Oui et les votants Non, c'est-à-dire qu'ils sont fortement soutenus par les premiers, mais tout aussi fortement rejetés par les seconds.

A l'inverse, les trois arguments avancés par les opposants à l'initiative de mise en œuvre reçoivent un soutien largement majoritaire. Tant l'argument selon lequel «régler en détail le renvoi des étrangers criminels dans la Constitution court-circuite le parlement et réduit à néant la marge de manœuvre des juges», que l'argument selon lequel «l'acceptation de l'initiative de mise en œuvre rend encore plus difficile les négociations avec l'Union européenne» sont fortement soutenus par les personnes qui ont voté contre l'initiative et sont également soutenus par une majorité des personnes qui ont voté pour. Le troisième argument avancé durant la campagne par les opposants à l'initiative, selon lequel «le renvoi systématique des étrangers criminels contredit les conventions internationales des droits de l'Homme et menace aussi les étrangers bien intégrés» divise davantage votants Oui et votants Non.

Initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires»

La décision de vote sur l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires a été influencée par les facteurs politiques, mais peu par les facteurs sociodémographiques. L'initiative a été fortement soutenue par les votants se situant à gauche de l'échiquier politique, mais repoussée par la grande majorité des votants se considérant comme étant du centre ou de droite. De même, l'acceptation de l'initiative a été élevée parmi les sympathisants du PS et des Verts, mais très faible parmi les sympathisants des partis du centre droit et de droite; le rejet a été particulièrement marqué parmi les sympathisants du PLR.

L'initiative contre la spéculation a essentiellement été perçue comme un instrument de régulation des opérations financières spéculatives sur les denrées alimentaires. L'objectif de contribution à la lutte contre la faim dans le monde poursuivi par les initiants est passé largement inaperçu. Les arguments moraux, c'est-à-dire l'idée que soutenir l'initiative est une question de principe et de décence, sont la principale motivation avancée par les personnes qui ont accepté l'initiative pour justifier leur vote. Cette motivation s'inscrit dans la lignée du slogan de la Jeunesse Socialiste Suisse «On ne joue pas avec la nourriture». De manière plus secondaire,

la volonté de réguler l'économie mondiale est également mentionnée. Parmi les personnes qui ont rejeté l'initiative, la faible utilité de l'initiative constitue la principale motivation du vote. S'ensuivent des considérations sur le caractère nuisible du projet pour l'économie.

Deux des trois arguments avancés par les initiants en faveur de leur projet recueillent un taux de soutien sensiblement supérieur à l'initiative elle-même. Ainsi, une majorité de votants est d'accord que la spéculation sur les denrées alimentaires «permet à quelques riches de s'enrichir sur le dos des plus pauvres» et qu'elle «pousse les prix des produits alimentaires vers le haut». Parmi les arguments des opposants à l'initiative, l'argument selon lequel une interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires en Suisse ne changera rien à la situation globale est soutenu par la majorité des répondants. Les arguments relatifs aux conséquences économiques de l'initiative ont davantage divisé les votants Oui et Non. Dans l'ensemble, nos résultats suggèrent qu'une frange de la population suisse admet que le marché des denrées alimentaires présente des dysfonctionnements, mais considère qu'une réglementation au niveau suisse est inutile voire non souhaitable, car nuisible pour l'économie.

Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine

La modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (construction d'un second tunnel au Gothard) a été fortement soutenue par les sympathisants du PDC, du PLR et de l'UDC, ainsi que par les votants sans affiliation partisane. En revanche, les sympathisants du PS et des Verts ont nettement rejeté la modification législative proposée. Ce conflit entre la gauche et la droite se retrouve dans le vote en fonction de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite: le soutien à la réfection du tunnel du Gothard augmente graduellement lorsque l'on se déplace de la gauche modérée à l'extrême droite.

Le taux d'acceptation de la loi est plus élevé parmi les votants les plus jeunes (de 18 à 29 ans) et les personnes âgées de 60 ans et plus, que parmi les classes d'âge intermédiaires; le Non est légèrement majoritaire parmi les personnes âgées de 50 à 59 ans. Les femmes, les votants qui travaillent dans le secteur public et ceux détenteurs d'une maturité ou formation universitaire ont moins fortement soutenu la réfection du tunnel routier du Gothard. Enfin, le soutien augmente graduellement avec le nombre de voitures dans la famille.

Garantir la sécurité de la circulation dans le tunnel est le motif évoqué le plus fréquemment par les personnes qui ont voté Oui à la construction d'un second tunnel au Gothard pour justifier leur vote. Viennent ensuite la volonté d'augmenter la capacité de l'axe nord-sud et le sentiment que la solution proposée est la meilleure. Les votants qui ont voté Non invoquent de leur côté l'impact négatif sur l'environnement, les coûts et la crainte que, malgré les promesses du Conseil fédéral, la deuxième voie de circulation soit ouverte tôt ou tard.

Les trois arguments principaux avancés par les partisans de la construction d'un second tunnel au cours de la campagne référendaire sont majoritairement soutenus par les votants, mais à des degrés divers. L'argument qui a le plus convaincu est celui selon lequel un second tube

est nécessaire pour garantir la sécurité de la circulation. Deux tiers des votants sont d'accord avec cet argument. Ce résultat rejoint celui relatif à la justification spontanée du vote et indique que la question de sécurité a joué un rôle assez décisif pour l'acceptation du deuxième tunnel. Les deux autres arguments («la solution proposée présente le meilleur rapport coût-bénéfice» et «un second tunnel est nécessaire pour éviter que le Tessin soit coupé de la Suisse pendant des années») ont été un peu moins bien reçus et ils ont fortement divisé les votants Oui et les votants Non.

Les trois arguments avancés par les opposants à la construction d'un deuxième tunnel au Gothard reçoivent un soutien relativement élevé, et même majoritaire pour deux d'entre eux. En particulier, l'argument selon lequel «malgré la promesse du Conseil fédéral, la deuxième voie sera tôt ou tard ouverte à la circulation» est plébiscité par l'ensemble des votants, qu'ils aient voté Non ou Oui. Le fait que cet argument soit soutenu aussi fortement par les votants qui ont voté Oui signifie que ces votants sont favorables au deuxième tube malgré leurs doutes quant à la capacité du Conseil fédéral de tenir sa promesse ou, alternativement, que ces votants ne seraient pas opposés à une ouverture de la deuxième voie de circulation. L'argument selon lequel «la construction d'un second tunnel contredit la protection des Alpes voulue par le peuple» bénéficie également d'un soutien (très) légèrement majoritaire. Enfin, l'argument selon lequel la construction d'un deuxième tunnel coûte trop cher et se fera au détriment d'autres investissements divise les votants.

Bilan

En résumé, le conflit sur la dimension gauche-droite a fortement marqué le vote sur les objets soumis au peuple le 28 février 2016, mais selon des configurations différentes d'un objet à l'autre. D'un côté, l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires et le second tunnel routier au Gothard ont donné lieu à un clivage classique entre la gauche et la droite – modérée et conservatrice. D'un autre côté, l'initiative de mise en œuvre a été marquée par un conflit entre le centre-gauche et la droite conservatrice, comme c'est désormais souvent le cas pour les projets relatifs à l'ouverture internationale de la Suisse ou à la politique d'immigration et des étrangers. Enfin, l'initiative sur l'imposition des couples mariés a donné lieu à une configuration plus atypique, en raison des divisions au sein de la droite modérée; les votants du PDC ont en la circonstance voté à l'unisson de ceux de l'UDC, tandis que les sympathisants des autres partis de la droite modérée (en particulier du PLR) ont rejoint les votants de gauche dans leur opposition au projet.

Complément: mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et accords bilatéraux

Comme nous l'avions déjà fait lors de l'analyse VOX sur les votations fédérales du 30 novembre 2014,¹ nous avons ajouté deux questions supplémentaires sur la thématique de l'immigration et des accords bilatéraux dans l'enquête VOX sur les votations du 28 février 2016: une question rétrospective relative au vote sur l'initiative UDC contre l'immigration de masse le 9 février 2014, et une question prospective concernant le choix que le peuple suisse sera vraisemblablement amené à opérer entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien de la voie bilatérale. Sur ce dernier point, nos résultats confirment qu'il existe une prédisposition favorable pour les accords bilatéraux: s'ils devaient choisir entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien des accords bilatéraux, une nette majorité (environ deux tiers) pencherait pour les accords bilatéraux. La volonté d'accorder la priorité aux accords bilatéraux est particulièrement élevée parmi les votants de gauche et du centre, tandis que les votants qui se positionnent le plus à droite privilégient fortement la mise en œuvre de l'initiative.

Parmi les personnes qui ont accepté l'initiative UDC en février 2014, un tiers accorderait néanmoins la priorité au maintien des bilatérales plutôt qu'à la mise en œuvre de l'initiative. Parmi ces personnes, la propension à privilégier le maintien des accords bilatéraux augmente avec l'âge et est sensiblement plus élevée parmi les personnes qui font confiance au Conseil fédéral, que parmi celles qui ne lui font pas confiance. Ce résultat souligne l'importance du rôle que la crédibilité et l'unité du Conseil fédéral pourraient jouer en cas de nouvelle votation populaire.

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 28 février 2016 présentée dans ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête VOX 120. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage d'opinion et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne de 30 minutes, conduites par 92 intervieweurs surveillés à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1509 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux: régions linguistiques, ménages et personnes dans ces ménages. 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne.

¹ Sciarini, Pascal, Nai, Alessandro et Simon Lanz (2014). Analyse des votations fédérales du 30 novembre 2014, Genève/Berne: Université de Genève/gfs.bern.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pourcent de 50:50, la marge d'erreur dans l'échantillon de 1509 est de $\pm 2.6\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La prudence doit toujours être de mise dans l'interprétation des données là où la taille des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, la pondération a été effectuée d'après les données réelles de participation par classe d'âge du canton du Genève, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin

Tableau 1: Résultats pour la Suisse et par cantons, en pourcent des votants

	Participation (%)	IP Imposition des couples mariés (% Oui)	IP Mise en œuvre (% Oui)	IP denrées alimentaires (% Oui)	Loi second tunnel Gothard (% Oui)
Suisse	63.1%	49.2%	41.1%	40.1%	57.0%
ZH	66.4%	43.5%	35.0%	40.4%	55.6%
BE	61.0%	46.2%	40.1%	41.6%	57.7%
LU	68.0%	50.8%	43.7%	35.9%	61.4%
UR	73.3%	50.9%	51.6%	35.8%	53.0%
SZ	68.9%	54.5%	53.9%	33.4%	68.2%
OW	72.5%	54.7%	52.5%	31.5%	65.5%
NW	73.6%	54.6%	50.6%	30.8%	63.1%
GL	57.9%	51.7%	48.7%	37.5%	59.9%
ZG	69.9%	51.6%	42.6%	32.1%	63.3%
FR	63.6%	53.6%	40.9%	40.1%	55.4%
SO	64.1%	51.7%	43.0%	40.2%	65.3%
BS	66.6%	39.5%	29.8%	50.4%	51.6%
BL	63.4%	49.4%	40.2%	40.4%	61.2%
SH	75.8%	51.3%	45.1%	44.0%	53.0%
AR	66.6%	49.5%	44.7%	38.4%	51.2%
AI	59.6%	55.6%	54.3%	32.6%	53.8%
SG	62.5%	53.0%	45.9%	37.3%	56.1%
GR	61.0%	49.4%	41.8%	38.1%	60.2%
AG	64.3%	52.8%	44.3%	37.6%	68.0%
TG	59.7%	54.0%	47.2%	38.1%	57.0%
TI	68.0%	54.7%	59.4%	41.8%	57.8%
VD	58.5%	45.7%	33.4%	43.5%	45.5%
VS	63.3%	57.0%	45.0%	36.1%	56.6%
NE	57.6%	51.9%	34.7%	45.6%	50.6%
GE	55.4%	46.7%	35.5%	45.5%	45.2%
JU	55.3%	60.1%	39.7%	50.5%	50.2%

Source: <http://www.admin.ch> [résultats finaux officiels provisoires]

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Le 28 février 2016, trois initiatives populaires et une loi fédérale ont été soumises au vote du peuple suisse et des cantons: l'initiative «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», l'initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)», l'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires», ainsi que la modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (Réfection du tunnel routier du Gothard). Les trois initiatives ont été refusées, mais dans des proportions variables. L'initiative «Pour le couple et la famille» a été acceptée par une nette majorité de cantons (16.5 contre 6.5), mais rejetée par une très courte majorité du peuple (50.8%). L'initiative «de mise en œuvre» et l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires ont été plus nettement repoussées: la première par 58.9% des votants et 18.5 cantons et la seconde par 59.9% des votants et 21.5 cantons. Enfin, la construction d'un second tunnel routier au Gothard a été acceptée par une majorité confortable de votants (57%).

Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont ainsi obtenu gain de cause sur tous les objets soumis au vote le 28 février. Trois des quatre objets (l'initiative de mise en œuvre et l'initiative sur l'imposition des couples mariés, ainsi le second tunnel sous le Gothard), ont suscité une campagne intense, ce qui a contribué au taux de participation très élevé enregistré en la circonstance (63.1%).²

1.1 Importance accordée à l'objet

Des quatre objets soumis au vote le 28 février, l'initiative UDC dite «de mise en œuvre» a été perçue comme la plus importante par les personnes interrogées dans l'enquête VOX. Sur une échelle de 0 («sans importance») à 10 («très grande importance»), l'initiative de mise en œuvre obtient un score de 8.2 en ce qui concerne l'importance perçue «pour le pays» et de 7.5 en ce qui concerne l'importance perçue «pour soi-même». Ce score est nettement supérieur à la moyenne des réponses à ces deux questions pour la période 2006–2012 (6.5 et 5.1, respectivement), et est très proche de l'importance accordée à l'initiative contre l'immigration de masse de février 2014 (8.5 et 7.6).³ Plus de la moitié (52%) des personnes interrogées ont considéré que l'initiative de mise en œuvre était d'importance maximale pour le pays (position 9 ou 10 sur l'échelle). L'initiative de mise en œuvre a été jugée particulièrement importante «pour le pays» en Suisse alémanique (8.5), un peu moins en Suisse romande (7.2) et en Suisse italienne (7.1). Il en va de même pour l'importance «pour soi-même».

² Nous nous référons ici au taux de participation le plus élevé enregistré le 28 février, soit celui relatif au vote sur l'initiative de mise en œuvre. Le taux de participation a été légèrement moins élevé pour les autres objets (voir section 1.2).

³ Sciarini, Pascal, Nai, Alessandro et Anke Tresch (2014). Analyse des votations fédérales du 9 février 2014, Genève/Berne: Université de Genève/gfs.bern.

La réfection du tunnel du Gothard (construction d'un deuxième tube) a également été perçue comme très importante, en particulier «pour le pays» (7.9). C'est en Suisse italienne que cette importance perçue «pour le pays» est la plus élevée (8.3), puis en Suisse alémanique (8.0) et enfin en Suisse romande (7.5). Il en va à nouveau de même pour l'importance «pour soi-même».

Par comparaison avec les deux objets précités, l'initiative du PDC sur l'imposition des couples mariés et, plus encore, l'initiative des jeunes socialistes contre la spéculation sur les denrées alimentaires, ont été jugées plus secondaires. On notera au passage que l'initiative sur les couples mariés a été jugée plus importante «pour soi-même» que «pour le pays», ce qui est plutôt rare. Sans surprise, cette importance perçue «pour soi-même» est nettement plus élevée parmi les personnes mariées (5.9) ou vivant en couple (5.2) que parmi les célibataires (4.4).

Tableau 1.1: Importance personnelle et importance pour le pays de l'objet en pourcent des répondants*

Importance pour ...	IP Imposition des couples mariés		IP Mise en œuvre		IP denrées alimentaires		Loi second tunnel Gothard	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible [0–1]	4	11	3	5	7	18	1	4
Faible [2–4]	20	18	3	7	25	24	3	7
Moyenne [5]	24	22	5	10	24	20	7	13
Elevée [6–8]	42	38	37	36	34	27	53	47
Très élevée [9–10]	10	11	52	41	10	11	37	29
Moyenne arithmétique [n]	5.4 [1453]	5.7 [1404]	8.2 [1479]	7.5 [1492]	5.3 [1349]	4.8 [1397]	7.9 [1475]	7.1 [1490]

* Données pondérées selon la langue.

© Université de Genève/gfs.bern: Analyse VOX de la votation fédérale du 28.02.2016.

1.2 Participation

La participation aux votations du 28 février 2016 a été très élevée. Le taux de participation a atteint 63.1 % (pour l'initiative de mise en œuvre), soit le plus haut taux depuis la votation sur l'Espace économique européen du 6 décembre 1992 (78 %). Ce taux de participation est non seulement très supérieur à la moyenne des deux dernières décennies (45 %), mais il dépasse aussi nettement le précédent record de la période, enregistré lors des votations de mars 2002 (adhésion à l'ONU, 57 %). A en juger par les réponses à la question concernant l'importance des objets soumis au vote discutées dans la section précédente, cette mobilisation assez exceptionnelle est avant tout due à l'initiative de mise en œuvre et à la loi sur le transit routier (construction du second tunnel au Gothard). L'examen des différences de taux de participation entre les objets confirme cette appréciation: on peut considérer que l'objet qui présente le taux de participation le plus élevé (c'est-à-dire le taux de bulletin blancs le plus faible) a joué le rôle

de «votation moteur»;⁴ en la circonstance, le taux de participation le plus élevé a été enregistré pour l'initiative de mise en œuvre (63.1 %), puis pour la loi sur le transit routier (62.3 %), et le moins élevé pour l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires (60.6 %).

Même si la participation au scrutin a été globalement élevée, elle présente néanmoins des variations selon plusieurs facteurs sociodémographiques (tableau 1.2). En général, la participation aux votations fédérales varie fortement selon l'âge. Les votations du 28 février se démarquent quelque peu sur ce point, puisque les différences de participation en fonction de l'âge sont sensiblement plus faibles que d'ordinaire. Ainsi, le taux de participation aux votations du 28 février atteint déjà 50 % parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans, puis augmente encore légèrement avec l'âge, jusqu'à 75 % parmi les personnes âgées de 70 ans et plus. En comparaison des votations des deux dernières années,⁵ la différence de participation entre les plus jeunes et les plus âgés est cependant modeste. A titre d'exemple, lors des votations du 30 novembre 2014 (dont l'initiative Ecopop), le taux de participation parmi les personnes âgées de 70 ans et plus était deux fois plus élevé que celui des jeunes de 18 à 29 ans (65 % contre 32 %).⁶ Autrement dit, les votations du 28 février ont non seulement été marquées par une forte participation globale, mais aussi par une mobilisation inhabituellement élevée des jeunes.⁷

En revanche, l'effet du niveau de formation est conforme aux tendances usuelles et même encore plus marqué que d'habitude: la participation au scrutin du 28 février augmente très fortement avec le niveau de formation. Alors que le taux de participation est inférieur à 50 % parmi les personnes ayant un niveau de formation élémentaire (école obligatoire) ou ayant fréquenté un apprentissage, il atteint 80 % et plus parmi les personnes au bénéfice d'une formation élevée. Le niveau de participation augmente aussi avec le revenu du ménage, mais selon un schéma moins linéaire, les personnes avec le revenu le plus bas (moins de Fr. 3000.-) ayant davantage participé que les deux classes de revenu suivantes (Fr. 3000.- à Fr. 7000.-).

Comme toujours, l'intérêt pour la politique a été le principal moteur de la participation: 99 % des personnes se déclarant «très intéressées» par la politique ont participé, contre seulement 8 % des personnes «pas du tout» intéressées. Parmi les sympathisants des partis gouvernementaux, le taux de participation a été le plus élevé (autour de 80 % ou plus) parmi les électeurs de gauche (PS et Verts) et du centre (PDC). La mobilisation a été légèrement moins forte parmi les sympathisants du PLR, de l'UDC et des autres partis (près de 70 % de participation).

⁴ Joye, Dominique et Yannis Papadopoulos (1994). Votations moteur: la logique du vote blanc et de la participation. In Papadopoulos, Yannis (éd.), *Elites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales: 1970-1987* (pp. 245-275). Lausanne: Réalités sociales.

⁵ Pour rappel, depuis la votation fédérale de mai 2014, la participation mesurée dans l'enquête VOX, qui est nettement plus élevée que la participation réelle, est corrigée à la baisse («pondérée») sur la base des données réelles de participation par classe d'âge collectées dans le canton de Genève (pour la Suisse romande), dans la ville de Saint-Gall (pour la Suisse alémanique) et dans le canton du Tessin (pour la Suisse italienne) (voir aussi la section 6 «Données méthodologiques»).

⁶ Sciarini, Pascal, Nai, Alessandro et Simon Lanz (2014). Analyse des votations fédérales du 30 novembre 2014, Genève/Berne: Université de Genève/gfs.bern.

⁷ Selon nos données, la mobilisation inhabituelle des jeunes concerne surtout la Suisse alémanique et le Tessin, moins la Suisse romande.

La participation a été nettement inférieure à la moyenne nationale parmi les votants sans préférence partisane (49%). Nos résultats mettent donc en évidence la forte mobilisation des sympathisants des partis en général, et des partis de gauche et du PDC, en particulier.

Ces différences ne se retrouvent que partiellement dans la participation en fonction de l'orientation idéologique, mesurée par l'auto-positionnement sur une échelle gauche-droite de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite): selon nos résultats, la mobilisation a été très forte tant parmi les personnes qui se positionnent à la gauche (modérée ou extrême) de l'échelle, que parmi les personnes qui se positionnent à la droite (modérée ou extrême). Comme souvent, on enregistre la participation la plus faible parmi les (nombreuses) personnes qui se positionnent au centre de l'axe gauche-droite (position 5 sur 10, 55% de participation). Enfin, comme c'est aussi souvent le cas, les personnes qui font confiance au Conseil fédéral se sont plus fortement mobilisées que les autres.

Tableau 1.2: Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pourcent des répondants*

Caractéristiques / catégories	Participation [%]	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	63.9	1481	
Alter			V=.19***
18 à 29 ans	50	217	
30 à 39 ans	57	260	
40 à 49 ans	58	194	
50 à 59 ans	65	291	
60 à 69 ans	74	289	
70 ans et plus	75	230	
Niveau de formation			V=.33***
Ecole obligatoire	44	86	
Apprentissage / école professionnelle	47	528	
Formation professionnelle supérieure	71	159	
Maturité / Etudes pédagogiques	57	148	
Ecole spécialisée / Ecole technique supérieure	85	95	
HES / Université / EPF	81	462	
Revenu			V=.25***
Moins de 3000.-	68	78	
3000.- à 5000.-	51	283	
5000.- à 7000.-	60	295	
7000.- à 9000.-	76	225	
9000.- à 13000.-	78	211	
Plus de 13000.-	83	119	

Caractéristiques/catégories	Participation (%)	n	Coefficient de corrélation ^a
Intérêt pour la politique			V=.68***
Pas du tout intéressé	8	139	
Peu intéressé	24	341	
Assez intéressé	77	621	
Très intéressé	99	376	
Sympathie partisane			V=.25***
PS – Parti socialiste	78	249	
PDC – Parti démocrate-chrétien	80	91	
PLR – Parti libéral radical	67	210	
UDC – Union démocratique du centre	69	186	
Les Verts	91	57	
Verts libéraux	64	56	
PBD – Parti Bourgeois-Démocratique	(62)	(32)	
Autre parti	63	135	
Aucun parti	49	321	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.24***
Extrême gauche	74	170	
Gauche	77	266	
Centre	54	449	
Droite	76	265	
Extrême droite	80	145	
Confiance au gouvernement			V=.12***
Confiant	68	930	
Ni confiant ni méfiant	58	191	
Méfiant	56	357	
* Données pondérées selon la participation.			
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. «Données méthodologiques».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.			

1.3 Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix

Les réponses à la question relative au moment de la décision varient d'un objet à l'autre (tableau 1.3). Selon l'estimation des votants, la décision sur l'initiative de mise en œuvre a été relativement précoce: 43% des votants indiquent que leur décision était «claire dès le début». Ce taux est légèrement inférieur (37%) pour la loi sur le transit routier. Il est sensiblement plus bas pour l'initiative sur l'imposition des couples mariés (30%) et pour l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires (27%), pour lesquelles la décision de vote a été plus tardive. Pour les quatre objets, la part des personnes qui indiquent s'être décidées au cours de la dernière semaine est inférieure à 10%.

Pour trois des quatre objets (initiative sur l'imposition des couples mariés, initiative de mise en œuvre et second tunnel au Gothard), une très forte majorité de votants indiquent que leur décision a été «plutôt facile à prendre». L'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires a posé nettement plus de difficultés aux votants, qui se partagent en parts assez égales entre ceux qui jugent que leur décision était facile à prendre et ceux qui jugent au contraire que cette décision était difficile. Ce résultat est à mettre en parallèle avec le caractère relativement tardif de la décision sur cette initiative, mentionné précédemment.

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion, en pourcent des votants*

	IP Imposition des couples mariés (%)	IP Mise en œuvre (%)	IP denrées alimentaires (%)	Loi second tunnel Gothard (%)
Moment de la décision				
Clair dès le début	30	43	27	37
3 à 6 semaines avant la votation	33	28	32	30
1 à 2 semaines avant la votation	29	23	31	27
Dans la dernière semaine avant la votation	8	6	9	7
Difficulté de la décision				
Plutôt facile	70	80	48	80
Plutôt difficile	27	19	45	18
Indécis, ne sait pas	4	2	7	2
* Participants uniquement (N = entre 1190 et 1256), données pondérées selon le résultat du vote concerné. © Université de Genève / gfs.bern: Analyse VOX de la votation fédérale du 28.02.2016.				

2. INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE COUPLE ET LA FAMILLE – NON À LA PÉNALISATION DU MARIAGE»

2.1 Situation initiale

Lancée par le Parti Démocrate Chrétien (PDC), l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage» a été déposée en novembre 2012. Elle demandait que les couples mariés cessent d'être pénalisés en matière d'impôts et d'assurances sociales par rapport aux couples ayant un autre mode de vie. Concrètement, le texte de l'initiative visait à inscrire dans la Constitution fédérale un nouvel article (Art. 14, al. 2) selon lequel «Le mariage est l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme. Au point de vue fiscal, le mariage constitue une communauté économique. Il ne peut pas être pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales». Les partisans de l'initiative dénonçaient le fait qu'à salaires égaux un couple marié paie plus d'impôts qu'un couple de concubins et reçoit des rentes AVS plus basses.

Les opposants au texte se sont surtout arrêtés sur la première phrase de l'article proposé, qui aurait inscrit dans la Constitution fédérale la définition du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. La gauche, les associations LGBT et les milieux de défense des droits des homosexuels ont vivement critiqué l'ancrage d'une définition aussi étroite et discriminatoire dans la Constitution. Cet argument a également été relevé par le Conseil fédéral et le Parlement, qui ont par ailleurs fait valoir que l'acceptation de l'initiative rendrait plus difficile un futur changement vers un système d'imposition individuelle.

Les deux Chambres ont recommandé le rejet de l'initiative, mais avec des scores assez serrés. Le Conseil national s'est prononcé pour le refus de l'initiative par 107 voix contre 85 (1 abstention) et le Conseil des Etats par 25 voix contre 20 (sans abstention). Parmi les partis politiques, outre le PDC, l'UDC et le PEV ont également recommandé de voter Oui à l'initiative. En revanche, la gauche (PS et Verts) ainsi que le PLR, les Verts libéraux et le PBD ont recommandé le rejet.

Les sondages pré-votation ont mesuré une diminution importante du soutien à l'initiative au fil des dernières semaines précédant le scrutin. Au final, l'initiative populaire a été rejetée le 28 février 2016 par une très courte majorité de 50.8% des votants, tout en étant soutenue par une forte majorité de cantons (16.5). Historiquement, c'est la treizième fois qu'une initiative populaire échoue en raison d'une collision entre majorité populaire et majorité de cantons, mais c'est seulement le quatrième cas d'acceptation par une majorité de cantons et de rejet par une majorité du peuple (le dernier cas en date était l'initiative UDC sur la politique d'asile votée en 2002).

2.2 Profil du vote

Comme le montre le lien entre l'auto-positionnement des répondants sur une échelle gauche-droite (0 à 10) et le vote, l'initiative populaire sur l'imposition des couples mariés a suscité un conflit assez marqué entre la gauche et la droite. L'initiative a reçu un soutien légèrement majoritaire parmi les votants qui s'auto-positionnent au centre et à droite de l'échiquier politique – et même fortement majoritaire parmi les citoyens les plus à droite – tandis que les votants de gauche l'ont sèchement refusée (tableau 2.1). Cette opposition gauche-droite se retrouve partiellement dans le vote selon la sympathie partisane. Sans surprise, l'initiative a obtenu le plus fort soutien de la part des sympathisants du PDC (plus de 80% de Oui). De même, environ deux tiers des sympathisants UDC ont soutenu l'initiative. L'initiative a aussi réalisé un score honorable parmi les sympathisants du PLR (45% de Oui). En revanche, elle a été balayée par les sympathisants du PS et des Verts et, semble-t-il, des Verts libéraux – mais ce dernier résultat doit être considéré avec prudence vu le faible nombre de répondants ayant déclaré une proximité avec ce parti. Enfin, les répondants se déclarant proches d'aucun parti ont accepté l'initiative dans des proportions un peu supérieures à la moyenne nationale (57%).

Le taux d'acceptation de l'initiative diminue légèrement avec l'intérêt pour la politique. Les valeurs des répondants ont aussi joué un rôle dans le choix de vote. Notamment, l'initiative populaire a été acceptée par les personnes plus sensibles à l'ordre et à la sécurité (58%), n'étant pas opposées à des grandes différences de revenu (63%) et accordant plus d'importance aux valeurs traditionnelles qu'à la modernité (64%). Habituellement, l'effet des valeurs se superpose à celui du positionnement idéologique (axe gauche-droite ou sympathie partisane). En d'autres termes, l'effet des valeurs sur le choix de vote devrait être fortement réduit en tenant constant le positionnement idéologique des votants. Une analyse logistique multivariée contrôlant simultanément l'importance de toutes les caractéristiques politiques montre que tel n'a été que partiellement le cas en ce qui concerne le vote sur l'initiative pour l'imposition des couples mariés: l'effet des valeurs sur le choix de vote reste significatif même sous contrôle du profil idéologique des votants. Ceci montre que l'effet des valeurs, dans ce cas précis, n'est pas entièrement lié au fait que les votants se situant à gauche soutiennent aussi plus facilement des valeurs progressistes.

Tableau 2.1: IP Pour le couple et la famille – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	49.1	1127	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.26***
Extrême-gauche	28	144	
Gauche	36	239	
Centre	57	286	
Droite	55	248	
Extrême-droite	65	144	
Sympathie pour un parti			V=.36***
PS - Parti socialiste	26	227	
PDC - Parti démocrate-chrétien	82	102	
PLR - Parti libéral radical	45	164	
UDC - Union démocratique du centre	66	157	
PBD - Parti Bourgeois Démocratique	(48)	(21)	
Les Verts	33	66	
Verts libéraux	(24)	(42)	
Autre parti	57	100	
Aucun parti	57	188	
Intérêt pour la politique			V=.10**
Pas du tout ou peu intéressé	61	93	
Assez intéressé	51	563	
Très intéressé	44	463	
Valeur: Ordre et sécurité			V=.23***
Moins d'ordre et de sécurité	24	92	
Valeurs mixtes	40	376	
Plus d'ordre et de sécurité	58	645	
Valeur: Différences de revenu			V=.14***
Pas de différences de revenu	41	368	
Valeurs mixtes	50	587	
Pour de grandes différences de revenu	63	143	
Valeurs: Modernité vs traditions			V=.18***
Modernité	39	427	
Valeurs mixtes	53	525	
Traditions	64	156	

* Données pondérées selon le résultat du vote.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

La décision de vote sur l'initiative sur l'imposition des couples mariés varie aussi selon les caractéristiques sociodémographiques des votants (tableau 2.2). Si la décision de vote n'a pas été influencée par l'âge, le sexe ou le niveau d'éducation ou de revenu, l'état civil d'un votant et le nombre de personnes contribuant au revenu de son ménage semblent par contre avoir influencé sa décision. D'une part, l'initiative a été soutenue par les citoyens mariés, alors qu'elle a été fortement rejetée par les célibataires, les divorcés et les veufs, ainsi que par les personnes vivant en concubinage. Compte tenu de l'objectif poursuivi par l'initiative, on aurait toutefois pu s'attendre à un soutien plus marqué des personnes mariées. D'autre part, l'initiative a été acceptée par les votants vivant dans les ménages avec plus d'un revenu, mais rejetée par les personnes vivant dans un ménage avec un seul revenu.

Parallèlement, la confession des votants et leur pratique religieuse semblent aussi avoir eu un effet sur l'acceptation ou le rejet de l'initiative. Alors que les catholiques et les citoyens ayant une pratique religieuse fréquente ont majoritairement soutenu l'initiative, cette dernière n'a pas convaincu les protestants et les citoyens sans confession, ainsi que les personnes participant rarement ou jamais aux cérémonies religieuses. En outre, l'initiative a été acceptée plus facilement parmi les votants habitant à la campagne (56 %, contre 38 % parmi les habitants des grandes villes). Ces effets subsistent dans une analyse multivariée contrôlant l'influence des préférences idéologiques (auto-positionnement gauche-droite ou sympathie partisane) sur le vote.

Tableau 2.2: IP Pour le couple et la famille – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	49.1	1127	
Etat civil			V=.24***
Célibataire	29	181	
Marié	57	714	
Vit avec partenaire/concubin	32	62	
Divorcé	34	88	
Veuf	49	83	
Nombre de personnes contribuant au revenu du ménage			V=.14***
Une personne	39	334	
Deux personnes ou plus	54	771	
Confession religieuse			V=.17***
Protestant	43	408	
Catholique	58	469	
Autre	[73]	[22]	
Aucune	40	225	
Pratique religieuse			V=.20***
Fréquente	67	201	
Occasionnelle	54	117	
Rare	43	431	
Nulle	45	58	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Lieu de résidence			V=.14***
Grande ville	38	300	
Ville moyenne/petite	52	523	
Campagne	56	303	

* Données pondérées selon le résultat du vote.
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

2.3 Perception de l'objet

Invités à décrire le contenu de l'initiative, 38% des répondants (42% des votants) ont indiqué que celle-ci visait à changer le régime d'imposition des couples (tableau 2.3). Un autre groupe (34% des répondants et 37% des votants) a mis en avant l'enjeu d'égalité entre couples mariés et non mariés. Une toute petite minorité (3%) des répondants a mentionné qu'il s'agissait d'une initiative touchant à la famille et à la définition du mariage. Environ 23% des répondants (15% des votants) n'ont pas décrit correctement l'objet ou n'ont pas su répondre.

Tableau 2.3: IP Pour le couple et la famille – Perception du contenu, en pourcent des répondants (première mention uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non-votants	
	%	n	%	n	%	n
Changement du régime d'imposition	38	561	42	396	31	164
Enjeux relatifs à l'égalité entre couples mariés et non mariés	34	509	37	355	29	154
Famille et définition du mariage	3	41	3	30	2	11
Assurances sociales	2	36	3	28	1	7
Réponses générales ou erronées, autres réponses	5	76	6	54	4	21
Ne sait pas, pas de réponse	18	261	9	83	33	177
Total	100	1484	100	946	100	535

* Données pondérées selon la participation.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

2.4 Motifs du choix

La volonté de supprimer les inégalités entre couples mariés et concubins constitue de loin le motif d'acceptation le plus fréquemment évoqué parmi ceux qui ont accepté l'initiative (tableau 2.4). Ce motif, qui était au cœur de l'argumentaire du comité d'initiative, représente 40% des

premières motivations avancées spontanément par les votants pour justifier leur acceptation de l'initiative – et plus du tiers de toutes les mentions cumulées. A cela s'ajoute un second groupe (un sixième des votants Oui), qui a plus précisément relevé la nécessité d'abolir l'inégalité en matière fiscale dont souffrent actuellement les couples mariés. Les autres motivations d'acceptation sont soit très générales, soit très peu fréquentes.

Les motivations spontanées de refus de l'initiative sont plus variées: 31 % des votants ayant refusé l'initiative mettent en avant le conservatisme de la définition du mariage tel que proposé par l'initiative, 19 % disent vouloir maintenir le régime fiscal actuel, entre autres par crainte des conséquences budgétaires (déficits), et 11 % estiment que les couples mariés profitent d'autres avantages par rapport aux couples non mariés et que l'inégalité de traitement soulevé par les partisans n'existe par conséquent pas vraiment.

**Tableau 2.4: IP Pour le couple et la famille –
Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)***

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions**	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Il faut rectifier l'inégalité de traitement entre couples mariés et non mariés	40	218	64	354
Il faut abolir l'inégalité fiscale dont souffrent les couples mariés	15	82	21	114
Il faut fortifier la famille et rendre le mariage plus attractif	4	23	20	112
Il faut abolir l'inégalité en matière d'assurances sociales dont souffrent les couples mariés	4	22	10	57
Motivations générales d'acceptation	31	173	37	203
Autres motivations d'acceptation	3	17	9	51
Indécis/pas de réponse	3	17	–	–
Total	100	553	161	891
Personnes qui ont voté Non				
Les définitions de la famille et du mariage proposées par l'initiative sont trop étroites	31	178	55	317
Il faut maintenir le régime fiscal actuel	19	107	34	193
L'inégalité de traitement visée par l'initiative n'existe pas; les couples mariés ont d'autres avantages	11	64	17	100
Il faut maintenir le système actuel d'assurances sociales	2	13	4	21
Motivations générales de refus	25	145	34	193
Autres motivations de refus	5	30	7	41
Indécis/pas de réponse	7	37	–	–
Total	100	573	151	865
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
** Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.				

2.5 Arguments «pour» et «contre»

Même si l'initiative sur l'imposition des couples mariés a été refusée, les trois principaux arguments mis en avant par le comité d'initiative sont soutenus par une majorité des votants interrogés dans l'enquête VOX (tableau 2.5). 81 % des votants soutiennent l'argument, qui était au cœur de l'initiative, selon lequel «il est injuste que les couples mariés soient pénalisés par rapport aux couples non mariés en matière d'impôts et d'assurances sociales». Cet argument est plébiscité par les personnes qui ont voté pour l'initiative (92% de soutien à l'argument), mais également par les personnes qui ont voté contre (75% d'acceptation), ce qui signifie qu'il existe un assez large consensus au sein de la population suisse pour remédier à cette inégalité. L'idée que «le mariage devient plus attractif si les couples mariés ne sont pas financièrement désavantagés» est également largement acceptée – par 69% des votants, 81% des personnes qui ont accepté l'initiative et 61% des personnes qui l'ont refusée. De même, l'argument selon lequel l'imposition conjointe des couples permettrait de faire des économies en termes administratifs par rapport à l'imposition individuelle obtient une majorité d'avis favorables (52% contre 26%). Cet argument est soutenu par les votants qui ont accepté l'initiative (56%) et est plus fortement soutenu que rejeté parmi ceux qui l'ont refusée (50% d'accord contre 28% de désaccord). On constate néanmoins que cet argument suscite beaucoup d'indécision (22%), ce qui suggère que la distinction entre les deux types d'imposition n'est pas très claire aux yeux des votants.

Les arguments contre l'initiative sur l'imposition des couples mariés ont un peu moins convaincu. D'un côté, l'argument selon lequel «la définition étroite du mariage proposée par l'initiative discrimine les couples de même sexe» est celui qui suscite le plus d'accord. Cet argument est soutenu par plus de la moitié de votants (60%), il est plébiscité par les personnes qui ont refusé l'initiative (73%) et il est aussi soutenu par près de la moitié (48%) des personnes qui ont voté pour l'initiative. De même, l'idée que «la réforme de l'imposition des couples mariés provoquera des pertes fiscales considérables» est soutenue par plus de la moitié des votants (57%; 64% parmi ceux qui ont voté contre l'initiative et 54% parmi ceux qui ont voté pour). D'un autre côté, l'argument selon lequel la réforme proposée serait un cadeau pour les couples les plus aisés a davantage polarisé. Il séduit une nette majorité des personnes qui ont refusé l'initiative (65%), mais il est contesté par les personnes qui l'ont acceptée (51% de désaccord). Cet argument a également suscité plus d'indécision.

Tableau 2.5: IP Pour le couple et la famille – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pourcent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Il est injuste que les couples mariés soient pénalisés par rapport aux couples non mariés en matière d'impôts et d'assurances sociales.	Total	81	15	4
	Oui	92	7	1
	Non	75	21	4
Le mariage est plus attractif si les couples mariés ne sont pas financièrement désavantagés.	Total	69	26	5
	Oui	81	16	3
	Non	62	33	5
L'imposition conjointe des couples coûte moins cher en termes administratifs que l'imposition individuelle.	Total	52	26	22
	Oui	56	25	19
	Non	50	28	22
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La définition étroite du mariage discrimine les couples de même sexe.	Total	60	32	8
	Oui	48	44	8
	Non	73	22	5
La réforme de l'imposition des couples mariés provoquera des pertes fiscales considérables.	Total	57	30	13
	Oui	54	37	9
	Non	64	25	11
La réforme fiscale proposée est un cadeau pour les couples les plus aisés.	Total	50	34	16
	Oui	37	51	12
	Non	65	21	14

* Données pondérées selon le résultat du vote.

Résultats en pourcent en ligne. Exemple de lecture: 81% de tous les votants (92% des personnes qui ont voté Oui, 75% de celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument [«Il est injuste que les couples mariés soient pénalisés par rapport aux couples non mariés en matière d'impôts et d'assurances sociales»], 15% (7% des personnes qui ont voté Oui et 21% de celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 4% (1%; 4%) n'ont pas pu se décider.

N total des votants qui ont répondu = entre 1236 et 1253 selon l'argument (pondéré).

© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

En résumé, l'analyse des motivations du vote et de la perception des arguments de la campagne suggère que sans la controverse suscitée par la définition étroite du mariage, l'initiative PDC aurait été acceptée. Premièrement, cette question de définition du mariage a été le premier motif avancé spontanément comme justification du rejet. De plus, l'argument selon lequel «la définition étroite du mariage proposée par l'initiative discrimine les couples de même sexe» a été plébiscité par les personnes qui ont voté Non. Deuxièmement, les personnes qui ont voté Non étaient pourtant séduites par les trois principaux arguments qui plaidaient en faveur de l'initiative. Sans cette question problématique de définition du mariage, un certain nombre d'opposants à l'initiative auraient vraisemblablement voté Oui et auraient ainsi fait basculer la majorité populaire en faveur de l'initiative, qui aurait ainsi été acceptée.

3. INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE RENVOI EFFECTIF DES ÉTRANGERS CRIMINELS (INITIATIVE DE MISE EN ŒUVRE)»

3.1 Situation initiale

Le 28 novembre 2010, contre l'avis du Conseil fédéral et du Parlement, le peuple suisse et les cantons avaient accepté l'initiative «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)». Cette initiative, lancée par l'UDC, exigeait le renvoi automatique des étrangers condamnés pour certaines infractions. Les nouvelles dispositions constitutionnelles donnaient cinq ans au Parlement pour mettre en œuvre cette initiative, c'est-à-dire pour adapter et durcir la législation. Les Chambres fédérales se sont conformées à ce délai et ont approuvé les dispositions légales y relatives en mars 2015, dispositions qui n'ont pas été contestées par référendum. Cependant, insatisfaite des travaux préparatoires relatifs à la concrétisation de son initiative, et sans attendre que le parlement ne débute l'examen des propositions de concrétisation, l'UDC a déposé en décembre 2012 une seconde initiative, intitulée «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)», afin d'inscrire les dispositions sur le renvoi directement dans la Constitution. Cette démarche, inédite dans l'histoire constitutionnelle suisse, a eu pour conséquence de court-circuiter le législateur et aurait conduit, en cas d'acceptation de l'initiative, à réduire fortement la marge de manœuvre des juges dans les décisions de renvoi.

L'UDC a justifié le maintien de son initiative en faisant valoir que le texte adopté par le parlement ne respectait pas la volonté populaire, notamment parce qu'il assortissait la loi de mise en œuvre d'une clause de rigueur. Du côté du Conseil fédéral et du parlement, outre les arguments relatifs au non-respect de la séparation des pouvoirs et au fait que la nouvelle législation allait être durcie dans le sens voulu par la première initiative UDC sur le renvoi, on a mis en avant d'autres problèmes graves posés par l'initiative de mise en œuvre: violations des principes de l'Etat de droit; contradictions avec les droits fondamentaux, le principe de proportionnalité, les conventions internationales des droits de l'Homme, et l'accord sur la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne; non prise en compte de la situation particulière des étrangers nés en Suisse ou qui y ont grandi, et des étrangers bien intégrés.

Le Conseil fédéral et le parlement ont par conséquent recommandé le rejet de l'initiative, en précisant que la concrétisation de l'initiative sur le renvoi était déjà décidée et entrerait en vigueur en cas de rejet de l'initiative de mise en œuvre. Aux Chambres, l'initiative de mise en œuvre a été rejetée par 140 voix contre 57 sans abstention au Conseil national et par 38 voix contre 6 sans abstention au Conseil des Etats. Au sein du système de partis, à l'exception de l'UDC et des petits partis de la droite nationaliste [Démocrates suisses, Lega, MCG], tous les partis politiques ont recommandé le rejet de l'initiative.

Après l'initiative UDC contre l'immigration de masse de février 2014 et l'initiative Ecopop de novembre 2014, le peuple suisse et les cantons étaient ainsi appelés à voter pour la troisième fois en deux ans sur un objet relevant de la politique d'immigration et des étrangers. Après une campagne intense, c'est un Non clair qui est sorti des urnes – un non plus clair que celui annoncé par les sondages pré-votations: l'initiative de mise en œuvre a été rejetée par 58,9 % des votants et dix-neuf cantons et demi contre trois cantons et demi.

3.2 Profil du vote

La décision de vote sur l'initiative de mise en œuvre a été très fortement influencée par les facteurs politiques (tableau 3.1). Premièrement, on observe des différences considérables de vote entre les sympathisants des partis de gauche et de la droite modérée, d'une part, et de l'UDC, d'autre part. A la gauche de l'échiquier politique, les sympathisants du PS et des Verts ont presque unanimement rejeté l'initiative de mise en œuvre. A l'autre pôle, les sympathisants de l'UDC ont plébiscité l'initiative de leur parti, qu'ils ont presque tous acceptée. Mais le résultat peut-être encore plus marquant, et certainement décisif pour l'issue du scrutin, réside dans le rejet massif de l'initiative de la part des sympathisants des deux partis de la droite modérée, le PLR et le PDC: trois quarts des sympathisants des deux partis ont voté Non. Ce résultat contraste singulièrement avec la votation sur la première initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels:⁸ en novembre 2010, une part relativement élevée des sympathisants du PDC et, plus encore, du PLR, s'étaient laissés séduire par l'initiative sur le renvoi (37 % et 51 % de Oui, respectivement), alors qu'ils se sont cette fois-ci rangés sans ambiguïté du côté des opposants. Il en va de même des votants sans préférence partisane, qui avaient majoritairement soutenu l'initiative sur le renvoi en 2010 (55 % de Oui) et qui ont nettement rejeté l'initiative de mise en œuvre (58 % de Non). Les sympathisants des partis ayant fidèlement suivi le mot d'ordre de leur parti préféré, la votation sur l'initiative de mise en œuvre a par conséquent été l'occasion d'un fort conflit partisan, de type centre-gauche contre droite conservatrice.

Ces différences de vote selon la préférence partisane se retrouvent, avec quelques nuances, dans le comportement de vote selon l'orientation idéologique, mesuré par l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite. Le rejet de l'initiative a été massif parmi les personnes qui se positionnent le plus à gauche (positions 0 à 2 sur l'échelle de 0 à 10), mais il a été encore plus prononcé parmi les personnes se situant à la gauche modérée (position 3 ou 4), qui ont presque toutes rejeté l'initiative. Le Non est également nettement majoritaire parmi les personnes qui se positionnent au centre (position 5, presque deux tiers de Non). En revanche, le Oui l'emporte parmi les personnes qui se situent à la droite modérée (position 6 ou 7) et devient prédominant parmi les personnes se situant le plus à droite de l'échelle (positions 8 à 10). En comparaison avec la première initiative sur le renvoi de novembre 2010, on observe un recul du soutien dans toutes les catégories, et en particulier parmi les personnes se positionnant au centre ou à la droite modérée.

⁸ Milic, Thomas et Adrian Vatter (2010). Analyse des votations fédérales du 28 novembre 2010, Berne: Université de Berne/gfs.bern.

A en juger par le lien très fort existant entre les valeurs politiques des personnes interrogées et le comportement de vote, la votation sur l'initiative de mise en œuvre a été marquée par un conflit de valeurs sur la dimension «ouverture-traditions» ou «intégration-démarcation».⁹ Ainsi, les personnes qui privilégient la fermeture de la Suisse vis-à-vis de l'extérieur, celles qui soutiennent la défense des traditions, celles qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers et, dans une moindre mesure, celles qui attachent une grande importance à l'ordre et à la sécurité, ont plébiscité l'initiative. A l'inverse, l'initiative a été massivement rejetée par les personnes qui souhaitent une Suisse davantage ouverte sur le monde extérieur, moderne, où les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses, ou qui attachent peu d'importance à l'ordre et à la sécurité.

On note par ailleurs que les personnes qui, selon leur propre appréciation, participent rarement voire jamais aux votations fédérales (0 à 4 fois sur 10), ont soutenu l'initiative de mise en œuvre. Les personnes qui participent occasionnellement (5 à 7 votations sur 10) se divisent en parts égales entre soutien et rejet, tandis que les personnes qui participent souvent (8 ou 9 votations sur 10) ou toujours (10 sur 10) ont nettement rejeté l'initiative. Ces résultats ne confirment donc pas l'hypothèse selon laquelle le rejet de l'initiative s'expliquerait par la capacité des opposants à mobiliser les personnes qui s'abstiennent généralement de voter ou participent très peu aux votations fédérales. Selon nos résultats, ces personnes ont en fait majoritairement soutenu l'initiative, et ce sont surtout les personnes qui participent régulièrement ou souvent qui se sont mobilisées contre l'initiative. Toutefois, ces résultats sont à considérer avec prudence, compte tenu de la propension des personnes interrogées dans l'enquête à fortement surestimer leur participation habituelle aux votations.

Enfin, l'acceptation de l'initiative de mise en œuvre varie fortement selon le niveau de confiance dans le gouvernement. Seulement un cinquième des votants qui font confiance au Conseil fédéral ont accepté l'initiative, tandis que plus de deux tiers des votants qui ne lui font pas confiance l'ont soutenue. On se gardera toutefois d'en conclure à l'existence d'un lien de causalité entre la confiance au gouvernement et la décision de vote: le fait que la plupart des «méfiants» aient voté Oui ne signifie pas encore qu'ils ont approuvé l'initiative parce qu'ils ne faisaient pas confiance au Conseil fédéral; de même, les «confiants» n'ont pas forcément voté Non parce qu'ils lui font confiance.

Les facteurs précités (préférence partisane, auto-positionnement gauche-droite, confiance au gouvernement, valeurs politiques) conservent une influence significative dans une analyse multivariée, c'est-à-dire une analyse qui mesure l'effet d'un facteur donné sous contrôle de l'effet des autres facteurs.

⁹ Brunner, Matthias et Pascal Sciarini 2002. «L'opposition ouverture-traditions.» In Hug, Simon et Pascal Sciarini (éds.) *Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse*. Paris: L'Harmattan, pp. 29-93. Bornschie, Simon und Marc Helbling 2005. «Stabilität und Wandel von Parteiensystemen und Konfliktlinie zwischen Öffnung und Abgrenzung: Der Theoretische Ansatz.» In Kriesi Hanspeter et al. (Hg.) *Der Aufstieg der SVP. Acht Kantone im Vergleich*. Zürich: NZZ Verlag, S. 11-40.

Tableau 3.1: IP Mise en œuvre – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41	1174	
Sympathie pour un parti			V=.64***
PS – Parti socialiste	7	201	
PDC – Parti démocrate-chrétien	25	84	
PLR – Parti libéral radical	25	150	
UDC – Union démocratique du centre	95	253	
Les Verts	7	55	
Verts libéraux	[17]	[41]	
PBD – Parti Bourgeois-Démocratique	[35]	[20]	
Autres partis	46	107	
Aucun parti	42	196	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.57***
Extrême gauche	10	131	
Gauche	3	205	
Centre	37	287	
Droite	54	268	
Extrême droite	84	204	
Valeur: Ouverture vs. fermeture du pays			V=.45***
Plus d'ouverture	22	624	
Valeurs mixtes	57	392	
Plus de fermeture	81	139	
Valeur: Egalité des chances Suisses-étrangers			V=.44***
Mêmes chances	20	431	
Valeurs mixtes	36	385	
Meilleures chances pour les Suisses	73	344	
Valeurs: Modernité vs traditions			V=.39***
Modernité	21	391	
Valeurs mixtes	43	554	
Traditions	76	211	
Valeur: Ordre et sécurité			V=.36***
Peu d'importance	15	87	
Valeurs mixtes	20	356	
Forte importance	55	719	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Fréquence participation politique (auto-estimée)			V=.09*
Rarement ou jamais	53	51	
Occasionnellement	50	139	
Souvent	38	224	
Toujours	40	756	
Confiance au gouvernement			V=.38***
Confiant	28	702	
Indécis	40	144	
Méfiant	71	229	
* Données pondérées selon le résultat du vote.			
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50; on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.			

S'agissant des facteurs sociodémographiques, on relèvera tout d'abord que la décision de vote sur l'initiative de mise en œuvre ne varie ni selon le sexe ni selon l'âge (tableau 3.2). Hommes et femmes, et votants jeunes et moins jeunes ont tous rejeté l'initiative dans des proportions similaires; le taux de rejet le plus élevé est enregistré dans la tranche d'âge 50-59 ans. Autrement dit, si les jeunes se sont fortement mobilisés le 28 février, ils n'ont pas contribué plus que les autres classes d'âge au rejet de l'initiative de mise en œuvre. Les différences de vote sont également peu marquées entre villes et campagnes, le Non ayant été majoritaire même dans les régions rurales. De même, le taux de rejet a été assez semblable en Suisse alémanique et en Suisse romande. Seule la Suisse italienne se distingue ici, avec un taux d'acceptation de 60%.

En revanche, et comme c'était déjà le cas lors de la votation sur la première initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels du 28 novembre 2010,¹⁰ le comportement de vote varie très fortement en fonction du niveau de formation: plus le niveau de formation augmente, et plus le taux de soutien à l'initiative diminue. Alors que l'initiative de mise en œuvre a obtenu une majorité de soutien parmi les personnes disposant d'une formation élémentaire (école obligatoire) ou d'un certificat d'apprentissage, seulement un quart des personnes ayant fréquenté une HES, une université ou une école polytechnique l'ont acceptée. Ce résultat, conjugué à la participation très élevée des personnes les mieux formées mentionnée dans la première section de ce rapport, a contribué au rejet plus net qu'attendu de l'initiative de mise en œuvre. On peut faire l'hypothèse que les personnes les mieux formées ont été particulièrement sensibles aux appels à la mobilisation contre l'initiative lancés par divers groupes de personnalités politiques et de notables (anciens Conseillers fédéraux ou Conseillers d'Etats, anciens juges ou hauts fonctionnaires, professeurs d'Université, etc.).

¹⁰ Ibid.

Le soutien à l'initiative diffère aussi fortement en fonction du secteur d'emploi: l'initiative a été assez massivement rejetée par les personnes travaillant dans le secteur public, alors qu'elle a obtenu presque 50% de soutien parmi les personnes travaillant dans le secteur privé. Enfin, on observe également une légère différence de vote en fonction de la perception de la situation économique personnelle des votants: la différence de soutien à l'initiative s'élève à 20 points de pourcentage entre les personnes qui considèrent leur situation actuelle comme mauvaise ou passable, et celles qui considèrent au contraire leur situation comme bonne ou très bonne. Toutefois, l'effet de la perception de la situation économique personnelle disparaît dans une analyse multivariée incluant l'ensemble des facteurs sociodémographiques. Dans une telle analyse, seul le niveau de formation et le secteur d'emploi (public vs privé) conservent un effet significatif.

Tableau 3.2: IP Mise en œuvre – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41	1174	
Sexe			V=.01 n.s.
Homme	42	556	
Femme	41	618	
Age			V=.07 n.s.
18 à 29 ans	41	100	
30 à 39 ans	46	166	
40 à 49 ans	40	164	
50 à 59 ans	35	249	
60 à 69 ans	44	270	
70 ans et plus	42	225	
Langue			V=.09**
Alémaniques	41	636	
Romands	37	299	
Tessinois	60	229	
Lieu de résidence			V=.08**
Grande ville	35	310	
Ville petite ou moyenne	42	548	
Campagne	46	315	
Niveau de formation			V=.27***
Ecole obligatoire	63	54	
Apprentissage	53	338	
Formation professionnelle supérieure	50	150	
Maturité, études pédagogiques	44	96	
Ecole spécialisée/professionnelle supérieure	43	106	
HES, Université, EPF	25	426	

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Secteur d'emploi			V=.19***
Privé	48	463	
Public	29	231	
Perception de la situation économique			V=.18***
Très bonne	35	210	
Bonne	37	677	
Moyenne	56	229	
Mauvaise ou très mauvaise	60	57	
<p>* Données pondérées selon le résultat du vote. ^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50; on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.</p>			

Dans l'enquête VOX, nous cherchons également à savoir quelles sources d'information les votants ont utilisé pour se former une opinion. En croisant l'information sur les sources d'information utilisées et le vote, on peut tester s'il existe un lien entre les deux. En l'occurrence, ce lien est globalement faible. D'un côté, le soutien à l'initiative est tendanciellement plus élevé parmi les personnes qui ont utilisé la télévision, les imprimés et journaux spécifiques aux votations, le direct mailing dans la boîte aux lettres, et les informations sur lieu de travail, comme sources d'information, que parmi les votants qui n'ont pas utilisé ces sources. D'un autre côté, le soutien à l'initiative est tendanciellement moins élevé parmi les personnes qui ont utilisé les sondages d'opinion, les sites d'information on-line, et Facebook, que parmi les votants qui ne les ont pas utilisés. Cependant, les différences sont toutes modestes.

De manière plus spécifique, on notera que les effets des nouveaux médias sont quelque peu ambivalents, même si on se concentre sur la classe d'âge 18-39 ans, celle qui s'est le plus informée via les réseaux sociaux ou les sites d'information en ligne. D'un côté, le lien entre le recours ou non à internet comme source d'information et le vote est assez similaire pour cette classe d'âge et pour les autres classes d'âge. De plus, parmi les 18-39 ans le recours à Twitter est, de manière un peu surprenante, associé à un plus fort soutien à l'initiative. D'un autre côté, parmi les 18-39 ans le recours à Facebook ou aux sites d'information en ligne est associé à un net rejet de l'initiative, alors que c'est beaucoup moins le cas pour les personnes plus âgées.

3.3 Perception de l'objet

Invités à décrire le contenu de l'initiative de mise en œuvre, les répondants ont avant tout avancé des éléments assez généraux relatifs au renvoi des étrangers criminels: la catégorie incluant des réponses comme «renvoi des étrangers criminels», «renvoi plus rapide des étrangers ayant commis des délits répétés», «renvoi automatique des étrangers criminels»

représente plus de la moitié des réponses, tant parmi les votants que parmi les non-votants. Moins d'un votant sur cinq (et un non-votant sur dix) a évoqué plus spécifiquement l'objet soumis au vote, soit la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels – en termes généraux («mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi», «durcissement de l'initiative sur le renvoi») ou en termes plus spécifiques («les délits mineurs doivent aussi conduire au renvoi», «la liste de délits sera inscrite dans la Constitution»). Une toute petite minorité (2% des votants) a encore mentionné l'obligation pour les juges d'ordonner le renvoi ou la limitation de la marge de manœuvre des juges. Un quart des votants (et un tiers de non-votants) a avancé des aspects généraux ou erronés.

Tableau 3.3: IP de mise en œuvre – Perception du contenu, en pourcent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception	Total		Votants		Non-votants	
	%	n	%	n	%	n
Renvoi des étrangers criminels	57	840	57	540	56	300
Mise en œuvre/durcissement de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels	18	263	22	211	10	53
Limitation du pouvoir des juges	2	28	3	25	0	1
Réponses générales ou erronées, autres réponses	13	198	14	133	12	62
Ne sait pas, pas de réponse	10	153	4	34	22	119
Total	100	1482	100	943	100	535

* Données pondérées selon la participation et la langue.

3.4 Motifs du choix

L'analyse des motivations avancées spontanément par les répondants pour justifier leur vote (réponses à une question ouverte) montre que les personnes qui ont voté Oui à l'initiative de mise en œuvre l'ont prioritairement fait par volonté de renvoyer de manière conséquente les étrangers criminels (tableau 3.4): des raisons comme «les étrangers criminels méritent d'être expulsés de manière conséquente», «il faut renvoyer les étrangers qui ne respectent pas les lois suisses» ou «les étrangers criminels doivent être rapidement expulsés» sont mentionnées en tant que première réponse par plus du tiers des personnes qui ont soutenu l'initiative. Une deuxième raison de soutien à l'initiative est le souci de maintenir «l'ordre et la sécurité» et le sentiment qu'«il y a trop d'étrangers criminels» en Suisse (18%). Les motivations plus directement liées à la mise en œuvre de la première initiative sur le renvoi («volonté de mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi», sentiment que «le parlement n'est pas allé assez loin» ou que «la volonté du peuple n'a pas été respectée») viennent en troisième position (11%). Une toute petite minorité a mentionné la volonté de soutenir l'auteur de l'initiative (l'UDC), tandis que près d'un partisan de l'initiative sur quatre a justifié son choix par des motifs très généraux difficilement classables.

L'analyse des réponses cumulées des motivations du Oui à l'initiative de mise en œuvre (les répondants pouvaient avancer jusqu'à six raisons différentes) fournit une image très similaire à celle basée sur la première réponse: la volonté globale d'expulser les étrangers criminels vient largement en tête, devant des considérations relatives à la sécurité, puis le souci de mettre en œuvre de manière effective l'initiative sur le renvoi.

Parmi les opposants à l'initiative de mise en œuvre, les deux principales raisons évoquées pour justifier le refus sont d'une part le caractère trop extrême et disproportionné de l'initiative (28% des premières réponses), et d'autre part des motivations de nature juridique (26%): le sentiment que «l'initiative viole l'Etat de droit», «ne respecte pas la séparation des pouvoirs», «court-circuite le parlement et les juges» ou «contredit les conventions des droits de l'Homme». En troisième lieu, les opposants font valoir que l'initiative menace aussi les étrangers bien intégrés et les secondos (13%) et crée des inégalités entre Suisses et étrangers (5%). Enfin, le fait que le parlement ait déjà adopté une loi de mise en œuvre satisfaisante est également mis en avant (9%).

L'image est à nouveau très similaire si l'on considère l'ensemble des réponses: le caractère excessif de l'initiative ainsi que les violations de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs arrivent en tête des raisons du rejet, devant la problématique des étrangers bien intégrés et le fait que le parlement ait déjà adopté une (bonne) loi de mise en œuvre. En d'autres termes, si les deux premiers facteurs précités (caractère excessif de l'initiative et violations de l'Etat de droit) ont vraisemblablement joué un rôle décisif pour le rejet de l'initiative, ce rejet s'explique aussi, de manière subsidiaire, par d'autres raisons. On peut en déduire que le succès des milieux opposés à l'initiative UDC sur le renvoi effectif des étrangers criminels s'explique par leur capacité à mettre en avant une variété de raisons de voter Non.¹¹

¹¹ Une analyse plus fine ne montre pas de différences notables quant aux motifs de refus avancés selon le positionnement gauche-droite, ou selon l'âge: la variété des motifs vaut pour les votants de gauche, de centre et de droite, et pour les jeunes et les plus âgés.

Tableau 3.4: IP Mise en œuvre – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)*

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Il faut renvoyer (plus vite) les étrangers criminels/les étrangers qui ne respectent pas les règles doivent être expulsés	36	172	61	293
Pour l'ordre et la sécurité/il y a trop d'étrangers criminels	18	88	37	178
Il faut mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi/le parlement n'a pas fait assez/il faut respecter la volonté du peuple	11	55	27	129
Pour soutenir l'UDC	3	15	5	24
Motivations générales	26	123	37	179
Autres raisons d'acceptation	4	18	9	41
Ne sait pas/pas de réponse/réponse erronée	3	12		
Total (personnes qui ont voté Oui)	100	483	176	844
Personnes qui ont voté Non				
L'initiative est trop extrême/disproportionnée/elle va trop loin	28	190	53	367
L'initiative viole l'Etat de droit/ne respecte pas la séparation des pouvoirs/court-circuite le parlement et les juges/contredit les conventions des droits de l'Homme	26	179	49	338
L'initiative menace les étrangers bien intégrés/les secondos	13	87	24	168
Le parlement a déjà fait son travail/la loi d'application de l'initiative sur le renvoi est bonne	9	65	22	152
L'initiative crée des inégalités entre Suisses et étrangers	5	36	13	92
Motivations générales	15	106	25	172
Autres raisons de refus	2	12	3	21
Ne sait pas/pas de réponse/réponse erronée	2	14		
Total (personnes qui ont voté Non)	100	689	189	1310
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
^a Totaux supérieurs à 100 % car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.				

3.5 Arguments «pour» et «contre»

Aucun des trois arguments favorables à l'initiative de mise en œuvre soumis à l'appréciation des répondants de l'enquête VOX ne bénéficie d'un soutien majoritaire parmi les votants (tableau 3.5). A l'inverse, les trois arguments avancés par les opposants à l'initiative reçoivent un soutien largement majoritaire (entre 59 % et 70 % des votants), ce qui signifie qu'ils ont été bien reçus par la population.

Parmi les arguments avancés par les partisans de l'initiative, l'argument selon lequel «la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi telle qu'elle a été décidée par le parlement ne respecte pas la volonté du peuple» est celui qui a le moins convaincu: seulement 38 % des

votants sont d'accord avec cet argument; les personnes qui ont voté contre l'initiative sont très majoritairement (66%) en désaccord avec cet argument, et même parmi les personnes qui ont voté Oui, seule une courte majorité (56%) est d'accord avec l'argument. Ce résultat suggère d'une part qu'une majorité du peuple se satisfait de la manière dont le parlement entend mettre en œuvre l'initiative sur le renvoi, et d'autre part que même les personnes qui ont voté Oui à l'initiative de mise en œuvre ne se sentaient pas trahies par le parlement, mais voulaient simplement des règles encore plus strictes. Les deux autres arguments en faveur de l'initiative bénéficient d'un soutien un peu plus élevé (45% d'avis favorables parmi les votants), mais polarisent fortement les votants Oui et les votants Non: tant l'argument selon lequel «la volonté du peuple suisse est plus importante que le droit international», que l'argument selon lequel «seul le renvoi systématique des étrangers criminels augmentera la sécurité en Suisse» sont fortement soutenus par les partisans de l'initiative, mais tout aussi fortement rejetés par les opposants.

Deux des trois arguments avancés contre l'initiative de mise en œuvre bénéficient d'un fort soutien. Tant l'argument selon lequel «régler en détail le renvoi des étrangers criminels dans la Constitution court-circuite le parlement et réduit à néant la marge de manœuvre des juges», que l'argument selon lequel «l'acceptation de l'initiative de mise en œuvre rend encore plus difficile les négociations avec l'Union européenne» sont soutenus par une forte majorité de votants (63% et 70%, respectivement): Ces arguments sont plébiscités par les personnes qui ont voté contre l'initiative (70% d'avis favorables pour le premier argument et 83% pour le second), et sont également soutenus par une majorité des personnes qui ont voté pour l'initiative (53% et 50% d'avis favorables, respectivement). Autrement dit, une majorité des personnes qui ont voté Oui à l'initiative de mise en œuvre l'a fait tout en étant consciente des problèmes que posait l'initiative en termes de respect de la séparation des pouvoirs ou de relations avec l'Union européenne. Enfin, le troisième argument avancé durant la campagne par les opposants à l'initiative, selon lequel «le renvoi systématique des étrangers criminels contredit les conventions internationales des droits de l'Homme et menace aussi les étrangers bien intégrés», bénéficie aussi d'un soutien majoritaire, mais divise davantage votants Oui et votants Non: les premiers sont majoritairement en désaccord avec l'argument, alors que les seconds y sont très fortement favorables.

Tableau 3.5: IP Mise en œuvre – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pourcent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La volonté du peuple suisse est plus importante que le droit international	Total	45	50	5
	Oui	79	17	5
	Non	21	75	4
La mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi telle qu'elle a été décidée par le parlement ne respecte pas la volonté du peuple	Total	38	51	11
	Oui	56	34	10
	Non	24	66	10
Seul le renvoi systématique des étrangers criminels augmentera la sécurité en Suisse	Total	45	51	5
	Oui	81	15	4
	Non	19	77	4
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Régler en détail le renvoi des étrangers criminels dans la Constitution court-circuite le parlement et réduit à néant la marge de manœuvre des juges	Total	63	27	10
	Oui	53	38	10
	Non	70	21	9
L'acceptation de l'initiative de mise en œuvre rend encore plus difficile les négociations avec l'Union européenne	Total	70	24	7
	Oui	50	43	7
	Non	83	11	6
Le renvoi systématique des étrangers criminels contredit les conventions internationales des droits de l'Homme et menace aussi les étrangers bien intégrés	Total	59	34	8
	Oui	27	65	9
	Non	82	12	6
* Données pondérées selon le résultat du vote. Exemple de lecture: 45% de tous les votants (79% des personnes qui ont voté Oui, 21% de celles qui ont voté Non) sont d'accord avec le premier argument ("la volonté du peuple suisse est plus importante que le droit international"), 50% des votants (17% des personnes qui ont voté Oui et 75% de celles qui ont voté Non) ne sont pas d'accord avec l'argument et 5% des votants (5%, 4%) n'ont pas pu se décider. N total des votants qui ont répondu = 1239 à 1246. © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.				

4. INITIATIVE POPULAIRE «PAS DE SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES»

4.1 Situation initiale

En mars 2014, la Jeunesse Socialiste Suisse (JS) a déposé l'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires», qu'elle avait lancée en septembre 2012. L'initiative visait à interdire les opérations financières spéculatives se rapportant à des matières premières agricoles et à des denrées alimentaires en Suisse, souhaitant ainsi contribuer à la lutte contre la faim dans le monde.

Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé le rejet de l'initiative contre la spéculation. Le Conseil national a rejeté le projet par 130 voix contre 58 et 5 abstentions et le Conseil des Etats par 31 voix contre 11 et une abstention. L'initiative a été soutenue par le PS et les Verts (y compris les partis des jeunes), par le PEV, ainsi que par diverses organisations humanitaires, chrétiennes et certaines organisations d'agriculteurs. Les partis du centre droit et de droite recommandaient le rejet.

Les opposants à l'initiative ont notamment fait valoir que l'interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires en Suisse ne constitue pas un moyen efficace pour lutter contre la faim dans le monde. De surcroît, une telle interdiction pourrait nuire à la place financière et économique suisse et pourrait mener à la délocalisation d'entreprises à l'étranger.

Les sondages pré-votations annonçaient un net rejet de l'initiative. Au final, l'initiative a effectivement été rejetée, mais de manière moins sèche qu'attendu (40.1% de Oui, mais 21.5 cantons rejetant).

4.2 Profil du vote

La décision de vote sur l'initiative contre la spéculation a été fortement influencée par des facteurs politiques (tableau 4.1), mais peu par les facteurs sociodémographiques. Parmi les facteurs politiques, l'auto-positionnement d'un individu sur l'axe gauche-droite a été déterminant. L'acceptation de l'initiative est nettement plus élevée parmi les personnes qui se positionnent à la gauche et à l'extrême gauche, que parmi les personnes se situant plus à droite de l'échiquier politique.

Les sympathisants du PS et des Verts ont majoritairement accepté l'initiative contre la spéculation (60% pour les sympathisants PS, 84% pour les sympathisants Verts), tandis que les sympathisants des partis du centre et de droite l'ont nettement rejetée. Le refus a été particulièrement élevé parmi les sympathisants du PLR (seulement 9% d'acceptation). Les personnes sans préférence partisane ont rejeté l'initiative dans une proportion très proche de la moyenne générale.

Les valeurs politiques d'un individu ont également joué un rôle. On observe des différences significatives de vote en fonction des valeurs concernant l'économie. Ainsi, les personnes qui sont plus favorables à l'intervention de l'Etat qu'à la libre concurrence ont fortement soutenu l'initiative (67%). Il en va de même des personnes qui attachent plus d'importance à la protection de l'environnement qu'au bien-être économique (55%), ou qui souhaitent réduire les différences de revenu (56%).

Tableau 4.1: IP Pas de spéculation sur les denrées alimentaires – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	40	988	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.38***
Extrême gauche	73	140	
Gauche	55	232	
Centre	33	241	
Droite	20	208	
Extrême droite	23	120	
Sympathie pour un parti			V=.42***
PS- Parti socialiste	60	224	
PDC – Parti démocrate-chrétien	30	76	
PLR – Parti libéral radical	9	153	
UDC – Union démocratique du centre	27	121	
PBD – Parti Bourgeois-Démocratique	(13)	(16)	
Les Verts	84	55	
Verts libéraux	(50)	(44)	
Autres partis	37	86	
Aucun parti	41	162	
Valeur: Différences de revenu			V=.26***
Pas de différences de revenu	56	324	
Valeurs mixtes	36	519	
Pour de grandes différences de revenu	18	122	
Valeur: Environnement vs. économie			V=.27*
Pour une protection de l'environnement	55	428	
Valeurs mixtes	30	451	
Pour le bien-être économique	21	94	
Valeur: Etat vs. concurrence			V=.31***
Plus d'Etat	67	158	
Valeurs mixtes	44	370	
Plus de concurrence	26	427	

* Données pondérées selon le résultat du vote.

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50; on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

En ce qui concerne les facteurs sociodémographiques, les femmes ont légèrement moins rejeté l'initiative que les hommes, mais la différence est à peine significative d'un point de vue statistique et disparaît dans une analyse multivariée contrôlant les effets de toutes les caractéristiques sociodémographiques. Toutes les catégories d'âge ont majoritairement refusé l'initiative contre la spéculation, mais il existe néanmoins quelques petites différences de vote selon l'âge, les plus âgés ayant plus nettement rejeté l'initiative et les 50–69 ans un peu moins. Le secteur d'emploi semble avoir un effet sur le vote, les personnes étant employées dans le secteur privé ayant plus facilement rejeté l'initiative que les fonctionnaires. Cependant, l'effet des caractéristiques sociodémographiques n'est plus significatif dans une analyse multivariée incluant le positionnement idéologique des votants.

Tableau 4.2: IP Pas de spéculation sur les denrées alimentaires – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	40	988	
Sexe			V=.07*
Homme	37	487	
Femme	43	501	
Age			V=.12*
18 à 29 ans	36	72	
30 à 39 ans	41	111	
40 à 49 ans	39	148	
50 à 59 ans	45	225	
60 à 69 ans	44	239	
70 ans et plus	30	193	
Secteur d'emploi			V=.15***
Privé	35	358	
Public	50	217	

4.3 Perception de l'objet

L'initiative a essentiellement été perçue comme un instrument pour régler la spéculation sur les denrées alimentaires (45 % des répondants, tableau 4.3). Seule une infime portion de répondants a mentionné l'objectif du combat contre la faim dans le monde (2 %). La part de répondants ayant donné des réponses générales ou erronées est très élevée (plus de 50 %), ce qui indique que l'objet n'a pas été très bien compris.

Tableau 4.3: IP Pas de spéculation sur les denrées alimentaires – Perception des contenus, en pourcent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception	Total		Votants		Non-votants	
	%	n	%	n	%	n
Spéculation sur les denrées alimentaires	45	660	57	537	23	122
Combat contre la faim dans le monde	2	29	3	29	0	1
Initiative de la jeunesse socialiste	1	19	2	16	1	3
Réponses générales ou erronées, autres réponses	9	133	11	106	5	26
Ne sait pas, pas de réponse	43	642	27	258	71	383
Total	100	1484	100	946	100	535

* Données pondérées selon la participation et la langue.
 © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

4.4 Motifs du choix

L'analyse des motivations avancées spontanément par les répondants pour justifier leur vote montre que les partisans de l'initiative considèrent avant tout qu'il s'agit d'une question de morale et de principe (tableau 4.4): cette motivation, qui s'inscrit dans la lignée du slogan de campagne de la JS «On ne joue pas avec la nourriture», est évoquée en tant que première réponse par plus du tiers (40%) des personnes qui ont soutenu l'initiative. Une deuxième raison de soutien à l'initiative est la volonté d'imposer des règles à l'économie mondiale (13%). En troisième et quatrième lieu, une petite proportion des partisans de l'initiative justifie leur vote par la contribution du projet à la lutte contre la faim dans le monde (9%) et à la protection des producteurs de denrées alimentaires, en Suisse et ailleurs (3%). L'ordre des motifs avancés par les partisans de l'initiative reste le même dans l'analyse des réponses cumulées des motivations du Oui.

Parmi les opposants à l'initiative contre la spéculation, la conviction que l'utilité du projet est limitée constitue la principale motivation du vote (44% des premières mentions). Des considérations de nature économique, et plus précisément l'idée que l'initiative est nuisible pour l'économie et les entreprises, sont également évoquées (10% des premières mentions). 3% des personnes qui ont voté Non jugent que l'initiative contre la spéculation est difficile à mettre en œuvre. Enfin, 6% des opposants avancent – bizarrement – comme justification de leur Non leur compréhension pour les buts poursuivis par l'initiative. L'image est à nouveau similaire si l'on regarde l'ensemble des réponses.

**Tableau 4.4: IP Pas de spéculation sur les denrées alimentaires –
Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)***

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions**	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Voter Oui à l'initiative est une question de morale/décence/principe	40	153	54	213
Il faut imposer des règles à l'économie mondiale	13	54	38	151
L'initiative aide à lutter contre la faim dans le monde	9	36	17	66
Il faut protéger les producteurs de denrées alimentaires	3	12	5	19
Motivations générales d'acceptation	16	63	22	88
Autres motivations d'acceptation	9	36	12	47
Indécis/pas de réponse	10	41	–	–
Total	100	395	148	584
Personnes qui ont voté Non				
L'utilité de l'initiative est faible	44	263	69	410
Le projet est nuisible pour l'économie	10	57	18	108
Le projet est difficile à mettre en œuvre	3	19	10	56
Les arguments pour l'initiative sont compréhensibles, mais...	6	34	9	50
Motivations générales de refus	15	92	20	121
Autres motivations de refus	10	59	13	75
Indécis/pas de réponse	12	70	–	–
Total	100	593	139	820
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
** Totaux supérieurs à 100 % car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.				

4.5 Arguments «pour» et «contre»

Parmi les arguments favorables à l'initiative contre la spéculation soumis à l'appréciation des répondants de l'enquête VOX, deux arguments reçoivent un soutien majoritaire, et un soutien même très élevé pour le premier (tableau 4.5). L'argument selon lequel la «spéculation sur les denrées alimentaires permet à quelques riches de s'enrichir sur le dos des plus pauvres» est soutenu par 71 % des votants; il est plébiscité par les personnes qui ont accepté l'initiative (93 % de soutien) et il est également soutenu par une forte majorité de personnes qui l'ont rejetée (65 %). Même si le peuple suisse a nettement rejeté l'initiative contre la spéculation, il concède donc que cette dernière est créatrice d'inégalités. L'argument selon lequel les prix des denrées alimentaires augmentent avec la spéculation bénéficie lui-aussi d'un soutien majoritaire (54 %). Il est fortement soutenu par les partisans de l'initiative (72 %) et il convainc presque la moitié (47 %) des opposants. A nouveau, il semble donc qu'il existe une certaine unité de vue quant aux dysfonctionnements du marché des denrées alimentaires. En revanche, les répon-

dants ne sont pas convaincus par le fait que l'interdiction de la spéculation est le meilleur moyen de lutter contre la faim dans le monde. Cet argument est nettement moins bien reçu: seulement 37% des votants l'acceptent (70% des partisans de l'initiative l'approuvent, mais 67% des opposants le rejettent).

Parmi les arguments des opposants à l'initiative, l'argument selon lequel «si on interdit la spéculation sur les denrées alimentaires seulement en Suisse, cela n'aura aucun effet sur la situation globale» est celui qui rencontre le plus d'écho (69% d'acceptation). Il rencontre un franc succès parmi les citoyens ayant voté Non (80%), mais est également soutenu par une large majorité des partisans du Oui (61%). En second lieu, l'argument selon lequel il faut éviter des réglementations supplémentaires pour les entreprises en Suisse est soutenu par une courte majorité des votants (56%). Les répondants ayant voté Non à l'initiative soutiennent fortement cet argument (72%), alors que presque deux tiers des personnes favorables à l'initiative le rejettent (58%). Enfin, moins de la moitié des répondants (44%) partagent la crainte exprimée par les milieux opposés à l'initiative que les entreprises suisses délocalisent leurs activités à l'étranger en cas d'acceptation de l'initiative. Sans surprise, les répondants ayant voté Non à l'initiative sont plus nombreux (51%) à soutenir cet argument que les votants Oui (36%).

En résumé, l'évaluation des arguments pour et contre l'initiative contre la spéculation indique la population concède que le marché des denrées alimentaires présente quelques dysfonctionnements. Une minorité de personnes ayant voté Non disent même adhérer aux motifs des partisans de l'initiative. Cependant, l'analyse suggère que les Suisses et les Suissesses ne sont pas convaincus qu'une réglementation au niveau suisse soit utile ou même souhaitable étant donné les conséquences négatives pour l'économie, ni d'ailleurs que l'interdiction proposée par l'initiative de la jeunesse socialiste constitue le meilleur moyen pour répondre à ces dysfonctionnements.

Tableau 4.5: IP Pas de spéculation sur les denrées alimentaires – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pourcent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La spéculation sur les denrées alimentaires permet à quelques riches de s'enrichir sur le dos des plus pauvres.	Total	71	16	13
	Oui	93	3	4
	Non	65	26	9
La spéculation sur les denrées alimentaires pousse les prix des produits alimentaires vers le haut.	Total	54	30	16
	Oui	72	21	7
	Non	47	39	14
L'interdiction de spéculer sur les denrées alimentaires est un moyen efficace de lutter contre la faim dans le monde.	Total	37	47	16
	Oui	70	23	7
	Non	22	67	11
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Si on interdit la spéculation sur les denrées alimentaires seulement en Suisse, cela n'aura aucun effet sur la situation globale.	Total	69	20	11
	Oui	61	35	4
	Non	80	13	7
En Suisse, les entreprises font déjà face à des difficultés. Il faut éviter des réglementations supplémentaires.	Total	56	31	13
	Oui	35	58	7
	Non	72	18	10
En cas d'interdiction de la spéculation sur les denrées alimentaires, les entreprises suisses vont déplacer leurs activités à l'étranger	Total	44	39	17
	Oui	36	54	10
	Non	51	36	13
<p>* Données pondérées selon le résultat du vote. Résultats en pourcent en ligne. Exemple de lecture: 71% de tous les votants (93% des personnes qui ont voté Oui, 65% de celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument (La spéculation sur les denrées alimentaires permet à quelques riches de s'enrichir sur le dos des plus pauvres), 16% (3% des personnes qui ont voté Oui et 26% de celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 13% (4%; 9%) n'ont pas pu se décider. n Total des votants qui ont répondu = entre 1236 et 1253 selon l'argument (pondéré). © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.</p>				

5. MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LE TRANSIT ROUTIER DANS LA RÉGION ALPINE (RÉFECTION DU TUNNEL ROUTIER DU GOTHARD)

5.1 Situation initiale

Le tunnel routier du Gothard, qui a été mis en service en 1980, doit être entièrement rénové et donc fermé à la circulation pendant plusieurs années. Chaque année, cinq millions de voitures et 900'000 camions empruntent l'axe du Gothard.¹² Cela pose la question de la gestion du trafic routier alpin durant cette période. La modification de la loi fédérale sur le transit routier proposée par le Conseil fédéral vise à construire un second tunnel, suivi de la réfection du tunnel existant. Cette solution permet de garantir le passage du trafic pendant les travaux de réfection. Selon les estimations du Conseil fédéral, la solution proposée coûtera environ 2.8 milliards de francs, y inclut les coûts pour la construction du second tube, la réfection du tunnel existant et les mesures transitoires.

Les milieux environnementaux et la gauche, qui se sont opposés à la modification législative, se méfient de la promesse du Conseil fédéral que la capacité du tunnel routier du Gothard ne sera pas augmentée malgré la construction d'un second tube. Ils font valoir que la tentation sera trop grande, à terme, d'utiliser les quatre voies de circulation. En outre, les opposants ont également mis en avant le coût financier trop élevé de l'opération, les risques d'affaiblissement du trafic ferroviaire et la pollution supplémentaire de l'environnement occasionné par l'augmentation du trafic routier.

Le Conseil national s'est prononcé en faveur de la modification de la loi fédérale par 120 voix contre 76 (2 abstentions), et le Conseil des Etats par 28 voix contre 17 (sans abstention). La modification était soutenue par les partis de la droite bourgeoise (PLR, PDC, PBD) et de la droite conservatrice (UDC, MCG, UDF), les principales associations économiques (dont Economiesuisse), quelques organisations sectorielles de l'industrie du bâtiment (SSE, constructionsuisse), et le lobby automobile (TCS et ACS). Elle était combattue par les partis de gauche et écologistes (PS, Verts, Verts libéraux, PEV, PCS, PST-POP), les principales organisations environnementales (Pro Natura, WWF), l'ATE et l'union syndicale Suisse.

Les sondages pré-votation ont mesuré une diminution du soutien à la réfection du tunnel routier du Gothard au cours de la campagne. La modification de la loi a néanmoins été acceptée le 28 février 2016 par une confortable majorité de 57% des votants.

¹² Voir brochure officielle du Conseil fédéral.

5.2 Profil du vote

L'identification partisane et l'idéologie, mesurée par l'auto-positionnement des votants sur l'axe gauche-droite, sont les facteurs politiques les plus importants pour expliquer la décision de vote (tableau 5.1).

La modification de la loi sur le transit routier dans la région alpine a été fortement soutenue par les votants se situant au centre et à droite de l'échiquier politique (entre 71 % et 76 % de Oui). Les votants se positionnant à gauche ou à l'extrême gauche ont en revanche sèchement refusé la construction du second tunnel (seulement 37 % et 20 % de Oui, respectivement). Ces différences se retrouvent dans le vote selon la sympathie partisane: une forte majorité des sympathisants PS (68 %) et, plus encore, des Verts (85 %) ont rejeté la réfection du tunnel routier du Gothard. Les sympathisants des Verts libéraux ont également suivi le mot d'ordre de leur parti et ont majoritairement refusé l'objet (66 % de Non). Ce dernier chiffre doit néanmoins être considéré avec prudence vu le faible nombre de répondants ayant déclaré une proximité avec ce parti. Les sympathisants des partis de droite (PDC, PLR, UDC) ont aussi suivi le mot d'ordre de leurs partis respectifs, en votant très majoritairement en faveur de la loi (de 65 % de Oui parmi les sympathisants du PDC à 80 % environ parmi les sympathisants du PLR et de l'UDC). Enfin, les répondants se déclarant proches d'aucun parti ont accepté la modification de la loi dans des proportions très similaires à la moyenne nationale.

La réfection du tunnel routier du Gothard a trouvé un fort soutien (72 %) parmi les votants peu ou pas du tout intéressés par la politique, tandis que les votants très intéressés par la politique l'ont acceptée à une très courte majorité (51 %). Les valeurs des répondants ont aussi joué un rôle important dans leur décision de vote.¹³ La modification législative a obtenu le plus fort soutien parmi les votants sensibles à l'ordre et à la sécurité (67 %), privilégiant le libre-marché plutôt que l'intervention de l'Etat (71 %), et accordant moins d'importance à la protection de l'environnement qu'au bien-être économique (76 %).

¹³ Un modèle logistique multivarié montre que l'effet des valeurs sur le vote sur la réfection du tunnel routier du Gothard reste significatif même sous contrôle du profil idéologique des votants. Ceci montre que l'effet des valeurs n'est pas entièrement lié au fait que les votants se situant à gauche soutiennent aussi plus facilement des valeurs progressistes.

Tableau 5.1: Réfection du tunnel routier du Gothard – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	57	1183	
Sympathie pour un parti			V=-.41***
PS - Parti socialiste	32	241	
PDC - Parti démocrate-chrétien	65	97	
PLR - Parti libéral radical	81	177	
UDC - Union démocratique du centre	79	165	
PBD – Parti Bourgeois Démocratique	74	(23)	
Les Verts	15	66	
Verts libéraux	41	(44)	
Autre parti	53	102	
Aucun parti	59	196	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=-.43***
Extrême-gauche	20	151	
Gauche	37	254	
Centre	71	306	
Droite	75	252	
Extrême-droite	76	148	
Intérêt pour la politique			V=.13***
Très intéressés	51	473	
Assez intéressé	59	594	
Peu ou pas du tout intéressé	72	109	
Valeur: Ordre et sécurité			V=.24***
Moins d'ordre et de sécurité	31	95	
Valeurs mixtes	48	406	
Plus d'ordre et de sécurité	67	667	
Valeur: Etat vs. concurrence			V=.27***
Plus d'Etat	35	185	
Valeurs mixtes	52	438	
Plus de concurrence	71	512	
Valeur: Environnement vs. économie			V=.29***
Pour une protection de l'environnement	41	488	
Valeurs mixtes	68	560	
Pour le bien-être économique	76	115	

* Données pondérées selon le résultat du vote.
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

Plusieurs caractéristiques sociodémographiques des votants ont également influencé le vote sur la modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (tableau 4.2). La décision de vote varie tout d'abord selon l'âge, mais de manière non linéaire: le taux d'acceptation est plus élevé parmi les plus jeunes (18 à 29 ans, 65% de Oui) et les plus âgés (plus de 60 ans, 60%), que parmi les classes d'âge intermédiaires; le Non est légèrement majoritaire parmi les personnes âgées de 50 à 59 ans (48% de Oui).

Ensuite, le degré de soutien à la loi varie également en fonction du sexe, du niveau de formation, et du secteur d'emploi. Le taux d'acceptation est sensiblement inférieur parmi les femmes que parmi les hommes (51% contre 64%). En ce qui concerne le niveau de formation, les votants avec une maturité et ceux avec une formation universitaire se distinguent par un taux d'acceptation moins élevé. Le secteur d'emploi a également joué un rôle. Si les votants qui travaillent dans le secteur privé ont fortement soutenu la loi, ceux qui travaillent dans le secteur public l'ont majoritairement refusée. Enfin, on notera que le soutien à la construction d'un second tunnel routier augmente graduellement avec le nombre des voitures dans la famille.

Tableau 5.2: Réfection du tunnel routier du Gothard – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques /catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	57	1183	
Age			V=.11*
18 à 29 ans	65	102	
30 à 39 ans	59	159	
40 à 49 ans	54	169	
50 à 59 ans	48	253	
60 à 69 ans	60	274	
70 ans et plus	61	227	
Sexe			
Homme	64	565	V=.12***
Femme	51	619	
Niveau de formation			V=.15**
Ecole obligatoire	(69)	(49)	
Apprentissage/école professionnelle	62	314	
Formation professionnelle supérieure	62	141	
Maturité/Etudes pédagogiques	51	95	
Ecole spécialisée/Ecole technique supérieure	70	102	
HES/Uni/EPF	50	477	
Secteur d'emploi			V=.20***
Privé	64	454	
Public	43	251	

Caractéristiques / catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Voitures dans la famille			V=-.27***
Pas de voiture	33	169	
Une voiture	53	550	
Deux voitures	67	385	
Trois voitures et plus	83	75	

* Données pondérées selon le résultat du vote.
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

5.3 Perception de l'objet

Invités à décrire le contenu de l'objet, la moitié des répondants (et des votants) a à juste titre mentionné que celui-ci visait à construire un second tunnel routier au Gothard. Un deuxième groupe a souligné que ce second tunnel visait à garantir le maintien du trafic pendant les travaux de réfection du tunnel existant (33% des répondants, 37% des votants). Malgré son importance dans l'argumentation des partisans du second tunnel, la sécurité a été spontanément mentionnée par seulement 1% des répondants. Enfin, environ 16% des répondants (13% des votants) n'ont pas décrit correctement l'objet.

Tableau 5.3: Réfection du tunnel routier du Gothard – Perception des contenus, en pourcent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Construction d'un second tunnel	49	730	49	462	50	267
Deuxième tunnel pour réover le tunnel existant	33	496	37	349	28	147
Garantir la sécurité	1	15	1	12	1	3
Réponses générales ou erronées, autres réponses	10	151	10	97	10	54
Ne sait pas, pas de réponse, trop vague	6	92	3	25	12	65
Total	100	1484	100	946	100	535

* Données pondérées selon la participation.
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.

5.4 Motifs du choix

Si, comme nous venons de le voir, la sécurité n'a pas été mentionnée spontanément dans la description du contenu de l'objet, elle a par contre été – de loin – le motif le plus fréquemment avancé par les votants qui ont accepté la réfection du tunnel routier du Gothard pour justifier leur vote (tableau 5.4). Ce motif représente un tiers des premières mentions évoquées spontanément et 53% de toutes les mentions cumulées. En outre, 14% des votants ayant accepté la modification de la loi mettent en avant que la solution proposée par le Conseil fédéral est la meilleure, et un autre groupe de même taille (14%) escomptent une augmentation de la capacité sur l'axe nord-sud. Enfin, seule une petite minorité de votants (7%) ont mentionné la volonté de ne pas couper le Tessin du reste de la Suisse. Ce faible pourcentage contraste quelque peu avec l'importance de la cohésion nationale dans l'argumentaire des partisans de la construction du second tunnel.

Les motivations spontanées de refus de l'objet sont un peu plus variées (tableau 5.5). 26% des votants ayant refusé la modification de la loi craignent une augmentation de la capacité du tunnel routier du Gothard, 23% mettent en avant des raisons environnementales, et 21% mentionnent les coûts du projet comme raison principale du Non.

Tableau 5.4: Réfection du tunnel routier du Gothard – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)*

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Sécurité	32	217	53	359
Meilleure solution	14	92	37	249
Augmentation de la capacité	14	93	29	198
Pour ne pas couper le Tessin du reste de la Suisse	7	50	19	130
Avantages économiques	5	33	16	111
Raisons environnementales	1	6	5	34
Motivations générales d'acceptation	22	148	30	209
Autres raisons d'acceptation	3	21	5	35
Ne sais pas / pas de réponse	3	17	–	–
Total (personnes qui ont voté Oui)	100	677	199	1320

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
Personnes qui ont voté Non				
Augmentation de la capacité	26	134	78	394
Raisons environnementales	23	118	54	272
Coutes	21	108	44	222
Motivations générales de refus	25	127	37	186
Autres raisons de refus	1	5	3	13
Ne sais pas/pas de réponse	3	15	–	–
Total (personnes qui ont voté Oui)	100	507	214	1086
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
^a Totaux supérieurs à 100 % car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.				

5.5 Arguments «pour» et «contre»

Les trois principaux arguments mis en avant par le comité favorable au deuxième tunnel routier au Gothard sont soutenus par une majorité des votants interrogés dans l'enquête, mais ceci à des degrés variables (tableau 4.5). L'argument qui a le plus convaincu est celui relatif à la sécurité, selon lequel «un second tube est nécessaire pour garantir la sécurité de la circulation dans le tunnel». Cet argument est soutenu par deux tiers des votants; quasiment tous les votants Oui et un quart des votants Non y sont favorables. Ce résultat, conjugué à celui de la section précédente sur la justification spontanée du vote, suggère que la question de sécurité a joué un rôle assez décisif pour l'acceptation du deuxième tunnel.

Les deux autres arguments ont été un peu moins bien reçus (54 % et 55 % de soutien) et ils ont fortement divisé les votants Oui et les votants Non. Ainsi, l'argument selon lequel «la solution proposée présente le meilleur rapport coût-bénéfice» a été plébiscité par les personnes qui ont soutenu la modification de la loi (84 % d'accord), mais refusé par la grande majorité des personnes qui ont voté contre (79 % de désaccord). De même, l'idée selon laquelle «un second tunnel est nécessaire pour éviter que le Tessin soit coupé de la Suisse pendant des années» est plébiscitée par 88 % des personnes qui ont voté Oui mais balayée par 85 % des personnes qui ont voté Non.

Les trois arguments avancés par les opposants à la construction d'un deuxième tunnel au Gothard reçoivent un soutien relativement élevé, et même majoritaire dans certains cas. En particulier, l'argument selon lequel «malgré la promesse du Conseil fédéral, la deuxième voie sera tôt ou tard ouverte à la circulation», est plébiscité par l'ensemble des votants (72 % d'accord), qu'ils aient voté Non (88 % d'accord) ou Oui (61 %). Le fait que cet argument soit soutenu aussi fortement par les votants qui ont déposé un Oui dans l'urne peut être interprété de deux manières différentes: les votants peuvent être favorables au deuxième tube malgré leurs doutes quant à la capacité du Conseil fédéral de tenir sa promesse en ce qui concerne l'ouverture de

la deuxième voie de circulation, ou être en fait favorables à une ouverture de cette deuxième voie. Dans tous les cas, on peut en conclure que le scénario d'une ouverture à terme de la deuxième voie de circulation a bien été entendu même par les votants Oui mais n'a, parmi ces votants, pas produit l'effet escompté par les opposants au second tunnel.

L'argument selon lequel «la construction d'un second tunnel contredit la protection des Alpes voulue par le peuple» bénéficie également d'un soutien (très) légèrement majoritaire (51 %). Cet argument est plébiscité par les personnes qui ont rejeté la loi (82 % de soutien) et il est soutenu par une assez forte minorité de personnes qui l'ont acceptée (29 %). Enfin, l'argument selon lequel «la construction d'un deuxième tunnel coûte trop cher et se fera au détriment d'autres investissements routiers ou ferroviaires» divise les votants en deux groupes de taille égale (46 % d'accord et 47 % de désaccord) et divise aussi fortement partisans et opposants: l'argument est accepté par la grande majorité (83 %) des personnes qui ont rejeté la loi, mais est fortement rejeté par les personnes qui l'ont acceptée (75 % de désaccord).

Tableau 5.5: Réfection du tunnel routier du Gothard – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants, en pourcent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La construction d'un second tunnel est la solution qui présente le meilleur rapport coût-bénéfice.	Total	54	37	9
	Oui	84	8	9
	Non	14	79	8
Un second tunnel est nécessaire pour éviter que le Tessin soit coupé de la Suisse pendant des années.	Total	55	41	3
	Oui	88	10	2
	Non	12	85	3
Un second tube est nécessaire pour garantir la sécurité de la circulation dans le tunnel.	Total	65	32	4
	Oui	94	4	2
	Non	26	71	4
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Construire un deuxième tunnel contredit la protection des Alpes voulue par le peuple.	Total	51	41	8
	Oui	29	62	9
	Non	82	12	6
La construction d'un deuxième tunnel coûte trop cher et se fera au détriment d'autres investissements routiers ou ferroviaires.	Total	46	47	7
	Oui	17	75	8
	Non	83	11	6
Malgré les promesses du Conseil fédéral de ne pas ouvrir la deuxième voie de circulation, cela se fera tôt ou tard.	Total	72	19	9
	Oui	61	29	10
	Non	88	6	6
<p>* Données pondérées selon le résultat du vote. Résultats en pourcent en ligne. Exemple de lecture: 54 % de tous les votants (84 % des personnes qui ont voté Oui, 14 % de celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 37 % (8 % des personnes qui ont voté Oui et 79 % de celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 9 % (9 %; 8 %) n'ont pas pu se décider. n Total des votants qui ont répondu = 1240 à 1245. © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28.02.2016.</p>				

6. COMPLÉMENT: MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE ET POURSUITE DES ACCORDS BILATÉRAUX

Si le rejet de l'initiative de mise en œuvre permet d'éviter une complication supplémentaire dans les relations de la Suisse avec l'Union européenne, le problème de compatibilité entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et l'accord sur la libre-circulation des personnes n'est pas résolu, et nécessitera très vraisemblablement un nouveau vote populaire. Comme nous l'avons déjà fait lors de l'analyse VOX sur les votations fédérales du 30 novembre 2014,¹⁴ nous avons ajouté deux questions supplémentaires sur la thématique de l'immigration et des accords bilatéraux dans l'enquête VOX sur les votations du 28 février 2016: une question rétrospective relative au vote sur l'initiative UDC contre l'immigration de masse le 9 février 2014,¹⁵ et une question prospective concernant le choix que le peuple suisse sera vraisemblablement amené à opérer entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien de la voie bilatérale.¹⁶

Le tableau 6.1 présente les résultats de la question prospective relative au choix entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien de la voie bilatérale, pour les deux enquêtes de novembre 2014 et de février 2016.¹⁷

¹⁴ Sciarini, Pascal, Nai, Alessandro et Simon Lanz [2014]. Analyse des votations fédérales du 30 novembre 2014, Genève/Berne: Université de Genève/gfs.bern.

¹⁵ Libellé exact de la question: «En février 2014 nous avons voté sur l'initiative contre l'immigration de masse. Pouvez-vous me dire ce que vous avez voté? Avez-vous voté Oui ou Non, ou n'avez-vous pas participé à ce vote?»

¹⁶ Libellé exact de la question: «Le Conseil fédéral s'efforce à présent de concrétiser la volonté du peuple et de mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse et, parallèlement, de maintenir les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne. Si les deux sont impossibles à réaliser en même temps, qu'est-ce qui est le plus important pour vous? La mise en œuvre de l'initiative populaire contre l'immigration de masse ou le maintien des accords bilatéraux avec l'UE?»

¹⁷ Les résultats sont pondérés en fonction du vote sur l'initiative contre l'immigration de masse: dans notre enquête, comme dans la précédente de novembre 2014, le Non à l'initiative contre l'immigration de masse est plus élevé que le résultat réel (d'environ 13%). La pondération vise à corriger cette surestimation.

Tableau 6.1: Choix entre le maintien des accords bilatéraux et la mise en œuvre de l'initiative UDC contre l'immigration de masse (question prospective, en pourcent)

	Novembre 2014			Février 2016		
	Priorité aux bilatérales	Priorité à initiative	n	Priorité aux bilatérales	Priorité à initiative	n
Total*	63	37	1027	65	35	1074
Suisse alémanique	62	38	549	66	34	578
Suisse romande	69	31	269	69	31	280
Tessin	55	45	217	57	43	212

* Données pondérées selon le vote sur l'initiative contre l'immigration de masse (et selon la langue pour le résultat d'ensemble). Le tableau exclut les personnes qui n'ont pas répondu à la question rétrospective sur l'initiative contre l'immigration de masse, ainsi que les personnes (très peu nombreuses) qui n'ont pas répondu ou ont répondu "ne sait pas" à la question prospective sur le choix entre la mise en œuvre de l'initiative et la poursuite des bilatérales.

© Université de Genève / gfs.bern: analyses VOX des votations fédérales du 30.11.2014 et du 28.02.2016

Le tableau 6.1 montre qu'il existe un fort soutien pour le maintien des accords bilatéraux et que ce soutien est resté stable entre fin 2014 et début 2016. Au niveau suisse, la préférence pour le maintien des accords bilatéraux plutôt que pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse dépasse 60% dans les deux enquêtes. De plus, ce fort soutien aux accords bilatéraux se manifeste dans les trois communautés linguistiques – mais un peu moins clairement au Tessin. Sans surprise, selon notre dernière enquête, la grande majorité (plus de 80%) des sympathisants UDC accordent la priorité à la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, tandis que l'écrasante majorité (plus de 90%) des électeurs de gauche (PS ou Verts) accorde la priorité aux accords bilatéraux. Ils sont soutenus dans cette attitude par les sympathisants du PLR et du PDC, qui manifestent eux aussi une forte préférence pour le maintien des accords bilatéraux (80%, ce qui pour les sympathisants du PDC est un niveau sensiblement plus élevé que lors de l'enquête de 2014). Enfin, les personnes sans préférence partisane sont un peu plus partagées (56% d'avis favorables au maintien des accords bilatéraux, 44% pour la mise en œuvre de l'initiative UDC).

Ces différences de préférences en fonction de la sympathie partisane se retrouvent dans le choix selon l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite: la priorité aux bilatérales par rapport à la mise en œuvre de l'initiative UDC atteint – et dépasse même – 90% parmi les votants qui se positionnent à gauche (extrême ou modérée), est encore très nettement majoritaire parmi les personnes qui se situent au centre (70%) ou à la droite modérée (58%), tandis que la priorité à l'initiative l'emporte très nettement parmi les personnes qui se positionnent le plus à droite (73% d'entre elles privilégient la mise en œuvre de l'initiative plutôt que le maintien des accords bilatéraux).

Le tableau 6.2 présente les réponses relatives au choix entre mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse et maintien des accords bilatéraux, en fonction du vote sur l'initiative contre l'immigration de masse (question rétrospective).

Tableau 6.2: Choix entre maintien des accords bilatéraux et mise en œuvre de l'initiative UDC (question prospective), en fonction de la décision de vote sur l'initiative UDC (question rétrospective)*

Vote sur l'initiative contre l'immigration de masse				
Mise en œuvre initiative versus maintien des accords bilatéraux	November 2014		Februar 2016	
	Oui (%)	Non (%)	Oui (%)	Non (%)
Mise en œuvre initiative	67	8	61	8
Maintien des accords bilatéraux	33	92	39	92
Total	100	100	100	100
(n)	(505)	(521)	(529)	(545)

* Données pondérées selon le vote sur l'initiative contre l'immigration de masse et la langue. Le tableau exclut les personnes qui n'ont pas répondu à la question rétrospective sur l'initiative contre l'immigration de masse, ainsi que les personnes (très peu nombreuses) qui n'ont pas répondu ou ont répondu «ne sait pas» à la question prospective sur le choix entre la mise en œuvre de l'initiative et la poursuite des bilatérales.
© Université de Genève/gfs.bern: analyses VOX des votations fédérales du 30.11.2014 et du 28.02.2016.

Dans les deux enquêtes, la quasi-totalité (92 %) des personnes qui ont rejeté l'initiative contre l'immigration de masse en février 2014 considèrent le maintien des accords bilatéraux comme plus important que la mise en œuvre de l'initiative. Seule une toute petite minorité (8 %) considère qu'il faut donner la priorité à la mise en œuvre de l'initiative UDC. Parmi les personnes qui ont voté pour l'initiative contre l'immigration de masse, les résultats sont également très similaires dans les deux enquêtes, et montrent qu'une proportion non négligeable de ces personnes (30 à 40 %) opterait plutôt pour le maintien des accords bilatéraux que pour la mise en œuvre de l'initiative. Ce groupe, qui explique la forte préférence pour le maintien des accords bilatéraux relevée dans le tableau 6.1, pourrait s'avérer décisif en cas de nouveau vote populaire. Selon nos résultats, la taille de ce groupe – et donc le soutien aux accords bilatéraux – a légèrement augmenté entre les deux enquêtes (de 33 % à 39 %).

Sur la base des données de l'enquête de 2014, nous avons conduit une analyse plus approfondie, multivariée, des déterminants des attitudes relatives à ce choix entre contrôle de l'immigration et poursuite de la voie bilatérale. Cette analyse, publiée dans la Revue suisse de science politique,¹⁸ met en évidence trois facteurs explicatifs: les préférences partisans et idéologiques, l'âge, et la confiance au gouvernement. D'une part, comme nous l'avons déjà

¹⁸ Sciarini, Pascal, Lanz, Simon and Alessandro Nai (2015) «Till immigration do us part? Public opinion and the dilemma between immigration control and bilateral agreements.» *Swiss Political Science Review* 21(2): 271–286. Dans cette analyse, nous estimons des modèles de régression logistique binaire, qui cherchent à expliquer le choix entre mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et poursuite des accords bilatéraux à partir de modèles incluant plusieurs facteurs explicatifs simultanément.

souligné plus haut, la préférence pour les bilatérales plutôt que pour la mise en œuvre de l'initiative UDC est très élevée parmi les votants de gauche et, dans une moindre mesure, du centre et de la droite modérée, tandis que les votants de la droite dure privilégient clairement la mise en œuvre de l'initiative. D'autre part, et de manière plus subtile, nous avons observé que parmi les personnes qui ont accepté l'initiative contre l'immigration de masse, la propension à privilégier néanmoins le maintien des accords bilatéraux plutôt que la mise en œuvre de l'initiative augmente avec l'âge, et est sensiblement plus élevée parmi les personnes qui font confiance au Conseil fédéral, que parmi celles qui ne lui font pas confiance.

Nous avons reproduit cette analyse sur la base de l'enquête de février 2016. Cette nouvelle analyse confirme nos résultats précédents, avec quelques nuances. D'un côté, l'effet de l'âge est un peu moins marqué, mais toujours présent: parmi les votants qui ont dit Oui à l'initiative contre l'immigration de masse, la propension à privilégier néanmoins le maintien des accords bilatéraux plutôt que la mise en œuvre de l'initiative reste sensiblement plus élevée parmi les personnes plus âgées, que parmi les jeunes. Une explication possible est que les personnes plus âgées, qui ont vécu le rejet de l'Espace économique européen de 1992, sont peut-être plus conscientes de l'importance économique des accords bilatéraux pour la Suisse. D'un autre côté, les effets de la confiance dans le Conseil fédéral sont encore plus forts que dans notre première analyse: parmi les personnes qui ont accepté l'initiative contre l'immigration de masse, celles qui ne font pas confiance au Conseil fédéral ont une forte propension à privilégier la mise en œuvre de cette initiative, tandis que celles qui font confiance au Conseil fédéral ont une forte tendance à accorder la priorité au maintien des accords bilatéraux. Ce dernier résultat suggère que le leadership, la crédibilité et l'unité du Conseil fédéral pourraient jouer un rôle décisif en cas de nouvelle votation populaire.

Si ces résultats confirment les prédispositions favorables du peuple suisse à l'égard des accords bilatéraux, ils ont un caractère purement prospectif et sont donc à considérer avec prudence. Bien que l'idée qu'il faudra vraisemblablement faire un choix entre la mise œuvre stricte de l'initiative contre l'immigration de masse et la poursuite de la voie bilatérale fasse son chemin, un véritable débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu. Les attitudes des Suisses et des Suissesses vont forcément évoluer lorsque ce débat aura lieu. De plus, on ne connaît pas encore les termes exacts du choix qui sera, le cas échéant, soumis au vote populaire.

7. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Les résultats de l'étude VOX 120 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 28 février 2016. L'institut gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par interviews téléphoniques, d'une durée moyenne d'environ 30 minutes [54 % des interviews ont duré plus de 29 minutes, et 12 % ont duré moins de 20 minutes], conduites par 92 intervieweurs à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable depuis une deuxième ligne téléphonique.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1509 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux: régions linguistiques (suivant un classement proportionnel sur la base des statistiques officielles de 2000), ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon le «principe de la date de naissance»): 53.3 % des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7 % de la Suisse romande et 20 % de la Suisse italienne (non pondérée).¹⁹

Comme toujours, le taux de participation est surestimé dans l'enquête (20–23 %). Les résultats du vote tels que mesurés dans le sondage s'écartent également du résultat effectif. La différence s'élève à –7 points de pourcentage de Oui pour l'initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires et pour la loi sur le transit routier, –12 points de pourcentage de Oui pour l'initiative sur l'imposition des couples mariés et –19 points de pourcentage de Oui pour l'initiative de mise en œuvre. Pour les analyses de la participation, respectivement du comportement de vote, nous avons donc appliqué des facteurs de pondération, afin de faire coïncider les résultats mesurés dans l'enquête avec les résultats réels. Fournis par gfs.bern, ces facteurs de pondération sont inclus dans les analyses VOX et prennent en compte la distribution des réponses selon la région linguistique. En ce qui concerne la participation, les données sont pondérées par classe d'âge et pour les trois communautés linguistiques, sur la base de résultats réels de participation mis à disposition par le canton de Genève, par le canton du Tessin (sélection de communes) et par la ville de St-Gall.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pourcent de 50:50, notre échantillon de 1509 personnes nous donne une marge d'erreur de $\pm 2.6\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95 %. La marge d'erreur indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. Lorsque la taille de l'échantillon est plus petite (p.ex. lorsqu'un grand nombre de données manquantes affectent une analyse ou lorsque celle-ci n'est que conduite sur une partie de l'échantillon), cette marge d'erreur augmente. Lorsque l'écart entre les valeurs en

¹⁹ Pour plus de précisions, se référer au rapport technique du gfs.bern.

pourcent est plus grand, par exemple lors d'un résultat de 70:30, la marge d'erreur diminue. La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la taille des échantillons est réduite et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0.001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer: la valeur 1 est obtenue s'il y a corrélation parfaite entre deux variables, la valeur 0 est obtenue si la corrélation est inexistante. Dans l'ensemble des tableaux, des résultats entre parenthèses signalent des catégories qui comprennent moins de 50 observations; dans de tels cas, l'interprétation doit être faite avec prudence.

P.P.

CH – 3001 Bern

Post CH AG

